



RAPPORT FINANCE DURABLE CLIMAT & BIODIVERSITÉ 2026

Rapport Article 29 Loi Energie Climat

Paris, le 30 juin 2026

Le Mot de la Directrice Finance Durable & Investissement à Impact



Lise MORET

Directrice Finance Durable et Investissement à Impact Banque Hottinguer

Depuis déjà près de 5 années, le paradigme géopolitique européen et mondial s'est totalement reconfiguré mettant au devant de la scène comme principaux enjeux matériels pour les investissements, les questions de souveraineté en tout genre : souveraineté en matière de défense et de sécurité pour commencer, souveraineté économique, souveraineté numérique.

Le monde aurait donc changé, et les priorités se seraient redéfinies, laissant les promoteurs d'investissement durable, plus verts, bas carbone, les amateurs de modèles d'affaire sobres en ressources, respectueux des écosystèmes naturels, préservant les équilibres sociaux et la soutenabilité sociétale patienter sur le banc de touche, en attendant que la prochaine vague de chaleur extrême nous rappelle à la réalité...

En fait de souveraineté, on pourrait néanmoins continuer la liste.

- souveraineté énergétique car pas de datacenters sans GWh ni électrification et car après deux crises pétrolières en moins de 4 ans, Etats et entreprises réalisent que dépendre des énergies fossiles est aussi source de risques,
- souveraineté en matière de compétences et de talents car pas de secteur de la défense pérenne et compétitif sans ingénieurs, sans spécialistes, sans hommes et femmes pour faire tourner les usines à plein régime et exécuter les carnets de commandes,
- souveraineté alimentaire car les flux démographiques, la raréfaction de l'eau, le changement climatique et la perte en biodiversité, le tout dans un monde de polarisation des échanges commerciaux, nous rappellent que plus que jamais les chaînes d'approvisionnement alimentaires et le secteur agricole sont sous tension.

La durabilité environnementale et sociale et la transition sont et demeureront des courroies de transmission indispensables aux équilibres économiques et géopolitiques, aux enjeux de souveraineté et de paix. A nous investisseurs de continuer à les promouvoir dans nos stratégies d'investissement.

Ce rapport constitue le 5^e rapport de durabilité – Article 29 Loi Energie Climat de la Banque Hottinguer et de sa société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée.

Messieurs Hottinguer & Cie - Gestion Privée est l'une des principales sociétés de gestion capitalistiquement indépendante en France, détenue à 100 % par la Banque Hottinguer.

La société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie - Gestion Privée gère au 31/12/2025 4,5 milliards d'actifs¹ à travers ses équipes de gestion privée et d'asset management. Elle a pour ambition d'être un acteur de référence de la gestion d'actifs socialement responsable, indépendante et engagée. La Banque Hottinguer et sa filiale, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, s'inscrivent pleinement dans une démarche positive en participant au financement de la transition énergétique et à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies. La Banque Hottinguer est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). La société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie - Gestion Privée est membre du Forum de l'Investissement Responsable (FIR), de l'Association Française de la Gestion (AFG) et de l'association France Invest. Depuis 2021, elle est également membre de The Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et participe activement à l'initiative internationale d'engagement actionnarial Climate Action 100+. Elle est depuis fin 2023 membre de l'initiative Nature Action 100 visant à engager les entreprises à fort enjeu Biodiversité à mesurer et maîtriser leurs impacts sur les écosystèmes naturels.

Note : Principe du Comply or Explain et obligations réglementaires

Le présent rapport couvre la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 et s'inscrit dans une démarche de transparence de la société de gestion sur son approche Finance Durable et Investissement à Impact. Il répond également aux obligations de reporting au titre de la Loi Energie Climat et du reporting article 29. Ce rapport répond également aux exigences du règlement SFDR de l'Union Européenne entré en vigueur en mars 2021 et relatif à l'intégration des risques de durabilité dans les investissements et aux incidences négatives de ces investissements (partie IX). Enfin, ce rapport couvre également les obligations réglementaires liées à la doctrine extra-financière de l'Autorité des marchés financiers (AMF) entrée en vigueur en mars 2021 et régulant l'information extra-financière des fonds distribués en France.

Ce rapport répond aux obligations de la loi Energie Climat - Article 29, et au règlement SFDR - intégration des risques de durabilité et prises en compte des incidences négatives.

¹ 4,9 MM€ selon la définition Banque de France

I. DÉMARCHE GÉNÉRALE FINANCE DURABLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. **Stratégie Finance durable en accélération : une année de transformation pour la gestion collective Hottinguer**

Consciente des défis que représentent pour ses clients les grands risques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) tels que le changement climatique, la perte en biodiversité, les inégalités, la Banque Hottinguer se veut force de proposition en protégeant les actifs qu'elle gère contre les risques en durabilité les plus matériels. La Banque Hottinguer et sa filiale, Messieurs Hottinguer et Cie- Gestion Privée, s'inscrivent également pleinement dans une démarche positive en participant au financement de la transition énergétique et à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies.

Au travers de sa gamme d'intégration ESG et notamment de l'OPCVM Equilibre Ecologique, la société de gestion a capitalisé sur une expertise de plus de 10 années en matière de financement de la transition écologique et de l'intégration ESG.

Elle rejoint fin 2020 les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (PRI) et a lancé en 2021 sa stratégie générique de Finance durable et Investissement à Impact.

Celle-ci comporte 3 volets par lesquels s'applique la prise en compte des risques de durabilité :

Volet 1 => mise en place de principes d'investissement

Volet 2 => intégration des critères ESG dans la gestion

Volet 3 => développement de la stratégie d'investissement durable et choix de thématique d'impact.

À fin 2025, 18% des encours de gestion hors exécution et 83% de la gestion collective étaient sous les standards article 8 ou 9 SFDR.

Figure 1 : Banque Hottinguer, une feuille de route finance durable en constante progression

Feuille de route finance durable



Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée.

2. Démarche et processus d'intégration ESG Hottinguer

Les 3 volets de la stratégie Finance Durable Hottinguer façonnent 3 niveaux de prise en compte ESG dans les investissements :

- Gestion des Grands Risques ESG : Application des politiques d'investissement durable Groupe ;
- Intégration ESG : produits article 8 exigeant une qualité ESG minimum ;
- Thématiques ESG & Impact : produits article 8 ou article 9 exigeant une qualité ESG et poursuivant un objectif ESG ou un thème d'Impact et contribuant aux ODD.

Figure 2 : Les 3 niveaux d'intégration ESG Hottinguer

Trois niveaux d'intégration ESG



Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée 2026.

3. Thèses d'impact

La Banque Hottinguer, imprégnée d'une culture familiale forte et portant de façon ancrée les valeurs de durabilité transmises de générations en générations, est engagée concrètement depuis plus de dix ans dans une démarche d'investissement à impact visant la transition environnementale par l'intermédiaire du fonds Equilibre Ecologique géré par sa société de gestion, Messieurs Hottinguer & Cie – Gestion Privée.

Afin d'être actrice du changement en faveur de la transition environnementale et sociale et de faire profiter à ses clients des opportunités d'une croissance génératrice d'impact positif durable, la Banque Hottinguer souhaite aller encore plus loin en contribuant aux Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (ODD).

La Banque Hottinguer a souhaité aligner ses objectifs d'impact avec ses valeurs et les préoccupations sociétales de ses collaborateurs. Une consultation des collaborateurs initiée en 2021 et reconduite régulièrement a permis d'identifier et de formaliser trois thèmes d'Impact Cœurs, à la fois chers à l'ensemble

des équipes Hottinguer et en prise avec les grands enjeux sociétaux de notre siècle tels que décrits par le référentiel des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies² :

- La préservation du capital naturel : soutenir et favoriser toute activité relative à la protection de l'environnement naturel, ainsi qu'à la sensibilisation au respect de l'environnement, notamment par tous moyens de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité et des équilibres écologiques, de réduction des pollutions et de promotion d'une économie circulaire ;
- La valorisation du capital humain et des compétences par l'éducation et l'entrepreneuriat : Il s'agit ici de faire s'exprimer les talents et l'esprit entrepreneurial de chacun, en s'appuyant sur l'humain et la valorisation du potentiel de tous notamment via la formation, l'éducation et l'insertion professionnelle.
- L'inclusion sociale : parmi les objectifs ici visés, la Banque souhaite en particulier promouvoir les principes d'égalité des chances, de mixité et de diversité, de méritocratie, d'inclusion et d'accélération sociales. Il s'agit aussi de promouvoir l'accès aux biens et services de base et l'amélioration des conditions de vie pour le plus grand nombre.

La société de gestion se saisit ainsi pleinement des sujets sociétaux, climatiques et de biodiversité en activant plusieurs leviers

=> au travers de la gamme de fonds d'Investissement à Impact gérée par la société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée.

=> au travers d'une sélection de fonds thématiques de sociétés de capital investissement reconnues pour leur expertise en investissement à impact.

=> au travers d'une démarche d'engagement plus active, à la fois sur les sujets climatiques, de biodiversité et de capital humain

=> au travers de la démarche philanthropique inclusive de son fonds de dotation « *Entreprendre pour demain* ».

² Une revue de cette enquête a été reconduite début 2024

Figure 3 : Les 3 objectifs d'Impact Hottinguer

Trois objectifs d'impact

I Préserver notre capital naturel

- Lutter contre le réchauffement climatique
- Préserver les écosystèmes naturels terrestres et marins
- Sécuriser les ressources en eau
- Promouvoir l'économie circulaire, lutter contre le gaspillage et la pollution



II Valoriser le capital humain et l'esprit d'entreprendre



- Promouvoir la formation et l'insertion professionnelle
- Favoriser des conditions de travail décentes et attractives
- Anticiper les besoins en compétences, transmettre les savoirs et retenir les talents
- Valoriser les collaborateurs : rémunération incitative, actionnariat salarié, dialogue interactif
- Promouvoir la diversité et une gouvernance inclusive

III Évoluer dans une société inclusive et promouvoir l'égalité des chances

- Promouvoir les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales
- Lutter contre les discriminations et les inégalités
- Réduire les précarités
- Promouvoir l'égalité des chances et l'insertion professionnelle



Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée.

4. Gamme de produits ESG Hottinguer (article 8 ou article 9) : une gamme d'intégration ESG générique et une gamme thématique ESG/Impact

L'encours total de la gamme SFDR Hottinguer composée des produits Article 8 et Article 9 s'élève à **632,8 millions d'euros au 31/12/2025**.

L'encours SFDR (également qualifié d'encours ESG) se décompose ainsi comme suit :

i) Qualité ESG : 335,1 M€

Cette catégorie regroupe les fonds Article 8, pour lesquels l'actif doit respecter un niveau minimum de qualité ESG. Encours au 31/12/2025 :

- Fonds Reflex Opportunités (article 8) : 8,05 M€
- Fonds EMBL'M (article 8) : 9,35 M€
- Fonds Crystal Investissement (article 8) : 40,43 M€
- Fonds Hottinguer Obligation Court Terme Euro (article 8) : 138,89 M€
- Fonds Hottinguer Oblig (article 8) : 61 M€
- Fonds Hottinguer Patrimoine Evolution (article 8) : 40,82 M€
- Mandat Top Picks Croissance (article 8) : 36,56 M€

ii) Thématiques ESG & Impact : 297,7 M€

Cette catégorie regroupe les fonds Article 8 et Article 9 pour lesquels l'actif doit respecter un niveau minimum de qualité ESG et poursuivant soit un objectif ESG soit une thématique d'impact contribuant aux ODD.

- Fonds Equilibre Ecologique (article 9, label ISR) : 135,97 M€
- Fonds Talents Small & Mid-Caps Europe (article 8) : 20,85 M€
- Fonds Europe Income Family (article 8) : 112,74 M€
- Mandat Thématiques Responsables 0-100 (article 9) : 13,9 M€
- Mandat Thématiques Responsables 0-60 (article 9) : 14,17 M€

Au 31/12/2025, les encours de la gamme SFDR de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion représentent :

- 18% des encours totaux de la société de gestion hors exécution
- 83% des encours de la gestion collective

iii) Évolution des encours depuis 2023 (SFDR)

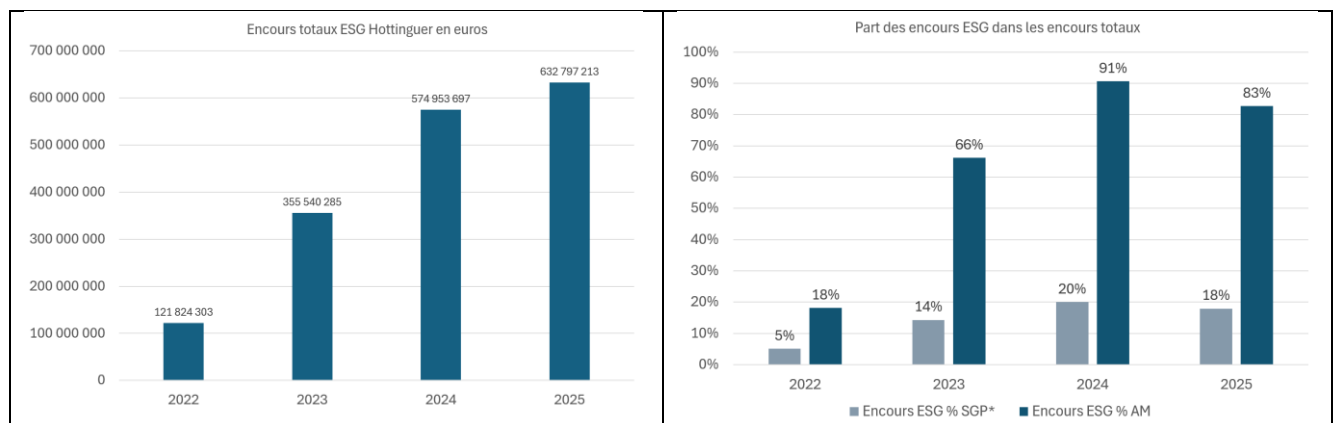
La part des encours ESG dans les encours totaux de la société de gestion s'est stabilisée à 18% en 2025 après avoir atteint un point haut de 20% en 2024. La part des encours ESG en gestion collective s'est contractée entre 2024 et 2025 de 91 à 83% à la suite de l'intégration de nouveaux fonds non ESG.

Tableau 1 : Encours ESG Hottinguer 2022-2025

Encours (M€)	Fin 2022	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025
Qualité ESG (Article 8)	121,8	174,7	364,9	335,1
Thématiques ESG & Impact		180,7	210,0	297,7
Total gamme SFDR	121,8	355,5	574,9	632,8

Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, 2025

Figure 4 : Evolution des encours ESG dans les encours totaux Banque Hottinguer



SGP* : Encours société de gestion hors exécution, AM : gestion collective (Asset Management)

Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, 2025

5. Initiatives de place et plaidoyer ESG

La Banque Hottinguer est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI) depuis fin 2020. Conformément au principe n°5 de ces principes- « Œuvrer en partenariat avec les acteurs du secteur financier engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité », la société adhère à une vision engagée des acteurs de la Finance Durable et souhaite s'associer à d'autres investisseurs actifs pour faire entendre sa voix. Se basant sur l'analyse et les recommandations de l'équipe ESG, elle participe ainsi à des coalitions d'actionnaires, visant collectivement les entreprises à adopter notamment de meilleures pratiques ESG dans le cadre d'initiatives d'engagement publiques (dépôt de résolutions et participation physique aux AG...) ou privées (dialogue direct et engagé avec la Direction avant les AG).

La société contribue activement à la coalition Climate Action 100+ depuis juin 2021, une initiative d'engagement collectif axée sur la lutte contre le changement climatique qui réunit les investisseurs mobilisés face à l'urgence pour s'aligner sur un avenir à 1,5°C et est membre de l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change).

Elle a également rejoint fin 2023/début 2024, l'initiative d'engagement Nature Action 100, une coalition d'investisseurs souhaitant dialoguer activement avec les entreprises des secteurs à forts enjeux en matière de biodiversité, pour qu'elles intègrent mieux leurs impacts sur les écosystèmes et se fixent des objectifs.

La société est un membre actif des démarches d'engagement collectif du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) et de sa plateforme d'engagement. La directrice Finance Durable et Investissement à Impact préside la commission recherche du FIR depuis 2018.

La société de gestion a rejoint début 2022 l'association des sociétés de Capital investissement, France Invest, forum dont elle entend bénéficier du réseau et de l'expertise Finance à Impact. Elle fait notamment partie du Club Philanthropie et est co-auteur au côté des membres de ce club d'un guide des bonnes pratiques en matière de philanthropie publié en 2025³.

La Banque et sa filiale participent par ailleurs aux grandes associations de place en France au travers de différents groupes de travail promoteurs du développement de la finance responsable, comme l'Institut de la Finance Durable, dont la Banque a signé la Déclaration de soutien au développement de la finance à impact, l'AFG (via sa commission investissement responsable).

Enfin, la société Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée interagit avec ses parties prenantes les plus pertinentes pour mener l'analyse ESG et l'engagement actionnarial.

Sont notamment concernés :

- MSCI & GlassLewis : la société dialogue régulièrement avec ses partenaires de référence sur la donnée ESG et la politique de vote sur des sujets tels que la méthodologie d'analyse ESG et de mesure d'Impact, sur les questions réglementaires ESG et sur la démarche de vote actif en Assemblées Générales ;
- Les sociétés ;
- Les clients ;
- Et enfin, la Banque Hottinguer, son actionnaire.

En 2025, la société de gestion a confirmé son label ISR pour la SICAV Equilibre Ecologique au moment du passage à la V3 de ce standard de place. Nous maintenons une exigence de sélectivité et nous assurons du respect de nos engagements en lien direct avec la direction des risques.

Signataire des PRI depuis 2020, la Banque Hottinguer a obtenu en 2024 sa troisième évaluation. En nette amélioration, sa note Politiques, Gouvernance et Stratégie a progressé de plus de 50 % depuis 2021, reflétant les efforts de structuration menés sur les quatre dernières années et la mise en place des fondations et de la gouvernance ESG au sein des activités d'investissement. L'intégration ESG dans les investissements directs progresse également, même si elle porte encore sur une part marginale des actifs de la société de gestion dans son ensemble.

Cette troisième évaluation reste la plus récente : le PRI a fait évoluer son dispositif vers un régime transitoire en 2024 et 2025, au cours duquel le reporting complet est devenu largement volontaire pour les signataires établis, dans l'attente du futur cadre « Progression Pathways ». Le reporting obligatoire reprendra en 2026.

³ Voir le rapport France Invest d'octobre 2024 [Guide du Mécénat et de l'Engagement Philanthropique](#)

Figure 5 : Evaluation PRI 2024⁴, Banque Hottinguer

Évaluation PRI : Summary Scorecard



Source : UNPRI 2024

6. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients sur la durabilité :

Les initiatives de Messieurs Hottinguer et Cie Gestion Privée en matière d'ISR pour informer les clients et les souscripteurs sont multiples. Les principaux documents sont résumés ci-dessous :

⁴ En 2025, la Banque Hottinguer a réalisé un rapport intermédiaire restreint. Un nouveau rapport complet sera produit en 2026.

Tableau 2 : Documentation ESG en ligne

Document	Contenu	Fréquence	Diffusion
Reporting ESG de la gamme thématique ESG et Impact	Métrique ESG du portefeuille	Trimestriel	Reporting extra-financier Equilibre Ecologique Reporting extra-financier Europe Income Family Reporting extra-financier Talents Small & Mid caps Europe
Code de Transparence des fonds labélisés ISR	Politique et processus d'intégration ESG des fonds disposant du label ISR	Annuelle	Code de Transparence Equilibre Ecologique
Politique de vote	Principes et périmètre de l'exercice des droits de vote de la société	Annuelle	Politique de Vote
Politique d'engagement	Principe et périmètre de l'exercice d'engagement actionnarial	Annuelle	Politique d'Engagement Actionnarial
Rapport de vote et d'engagement	Bilan du dialogue et de l'engagement actionnarial	Annuelle	Rapport de vote et d'engagement Hottinguer
Politiques d'investissement ESG	Descriptif des politiques d'investissement Groupe	Annuelle	Politiques d'investissement ESG Hottinguer
Démarche d'intégration ESG	Descriptif de l'approche et des outils d'intégration ESG dans la gestion	Annuelle	Démarche d'Intégration ESG et d'Investissement Durable
Méthodologie de scoring et modèles ESG	Handbook ESG Hottinguer	Annuelle	Méthodologie de scoring ESG et modèles Hottinguer
Dispositif d'application SFDR et Thèses d'Impact Hottinguer	Dispositif d'application du règlement SFDR et définition Investissement Durable	Annuelle	Démarche d'Intégration ESG et d'Investissement Durable
Rapport Article 29	Rapport Finance Durable Climat et Biodiversité	Annuelle	Rapport Finance Durable Climat et Biodiversité - Art 29 LEC

7. Démarche sociétale de la Banque Hottinguer en tant qu'entreprise

Politique RSE

La Banque Hottinguer a développé une démarche ESG intégrée à la fois dans ses activités d'investissement et dans son fonctionnement interne.

Sur le plan **environnemental**, elle cherche à orienter les capitaux vers la transition énergétique et les Objectifs de Développement Durable, avec une gamme de fonds majoritairement classés article 8 ou 9 SFDR et une expertise historique dans le financement de la transition écologique. En 2025, elle s'est fixée des objectifs climatiques ambitieux, notamment que 75 % des entreprises détenues en portefeuille disposent d'objectifs validés par la Science Based Targets Initiative (SBTi) d'ici 2030. La banque agit également sur sa propre empreinte environnementale via des mesures de mobilité douce, de maîtrise des déplacements, de réduction de la consommation d'énergie et de gestion responsable des achats et des déchets.

Sur le plan **social et sociétal**, elle met l'accent sur le développement des compétences, la qualité de vie au travail, la diversité et l'actionnariat salarié, qui concerne près de 30 % des collaborateurs. La formation à la finance durable est généralisée (les équipes des 3 métiers de la banque suivant désormais un séminaire d'embarquement ESG annuel) et les équipes sont associées aux réflexions stratégiques en matière de durabilité. Son engagement sociétal se traduit également par le fonds de dotation « Entreprendre pour Demain », qui a financé près de 1,2 million d'euros de projets à impact depuis 2021.

Enfin, en matière de **gouvernance**, la Banque s'appuie sur une structure duale associant conseil de surveillance et directoire, complétée par un Comité ESG dédié qui pilote la stratégie de finance durable et valide les politiques d'investissement responsables. Elle poursuit également des objectifs volontaires de diversité et de féminisation de ses instances dirigeantes et de ses équipes d'investissement, illustrant une volonté d'intégrer les enjeux ESG dans l'ensemble de son modèle de développement (voir Encadré 1).

Encadré 1 : Responsabilité d'entreprise, Loi Rixain et mixité hommes / femmes – un critère d'inclusion pour Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

La loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle dite loi Rixain, adoptée le 24 décembre 2021, a pour objet, d'apporter plus d'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde d'aujourd'hui, que ce soit dans le quotidien des femmes, dans le domaine de l'éducation, de la recherche ou de l'économie et notamment de l'entrepreneuriat des femmes. L'objectif est en particulier de « lutter contre le biais du genre ».

Outre les dispositions générales s'appliquant à toutes les sociétés, la loi Rixain en son article 17 implique pour la société de gestion, dans le cadre de ses objectifs de mixité, de fixer une cible de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Elle doit également rendre compte des résultats obtenus chaque année à partir de 2022 dans les six mois qui suivent la clôture de son exercice, au sein du présent rapport article 29 de la loi Energie Climat.

Notre société de gestion soutient cette initiative générale qui s'inscrit dans sa démarche sur la diversité pour encourager à instaurer une meilleure culture de l'égalité femmes-hommes à tous les niveaux de l'entreprise, et notamment au sein des organes de direction et des comités d'investissement.

Comité exécutif de la Banque Hottinguer

La loi Rixain impose un quota minimal de 30% de femmes parmi les cadres dirigeants⁵ et les membres des instances dirigeantes⁶ dans les entreprises de plus de 1 000 salariés à partir du 1^{er} mars 2026, quota porté à 40% au 1^{er} mars 2029. Les entreprises concernées qui ne respecteront pas ces quotas au 1^{er} mars 2031 encourront une sanction financière maximale de 1% de leur masse salariale.

Bien que ces quotas ne s'imposent pas à la Banque Hottinguer au vu de sa taille, le taux de féminisation de son comité exécutif est de 44% au 31 décembre 2025 (contre 50% de femmes dans l'ensemble des services de la Banque), soit le quota prévu par la loi au 1^{er} mars 2029 pour les sociétés concernées.

Comité d'investissement de la Société de Gestion

Notre société de gestion vise également une représentation équilibrée au sein des équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. A fin 2025 le taux de féminisation des équipes liées à l'investissement était de 47%.

La société de gestion souhaite progressivement parvenir à une représentation toujours plus équilibrée des femmes et des hommes au sein de ce comité.

⁵ Est considéré comme un cadre dirigeant au regard de la loi :

- un cadre auquel est confié des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps,
- un cadre habilité à prendre des décisions de façon largement autonome,
- un cadre qui perçoit une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise ou établissement.

⁶ L'article L.23-12-1 du Code de commerce définit l'instance dirigeante comme toute instance mise en place au sein de la société, par tout acte ou toute pratique sociétaire, aux fins d'assister régulièrement les organes chargés de la direction générale dans l'exercice de leurs missions.

Fonds de Dotation Entreprendre pour Demain⁷

Fin 2021, la Banque Hottinguer lançait son Fonds de Dotation « *Entreprendre pour Demain* ». Depuis sa création, le Fonds de Dotation Hottinguer a financé plus d'un million d'euros de projets non lucratifs à fort impact social et environnemental.

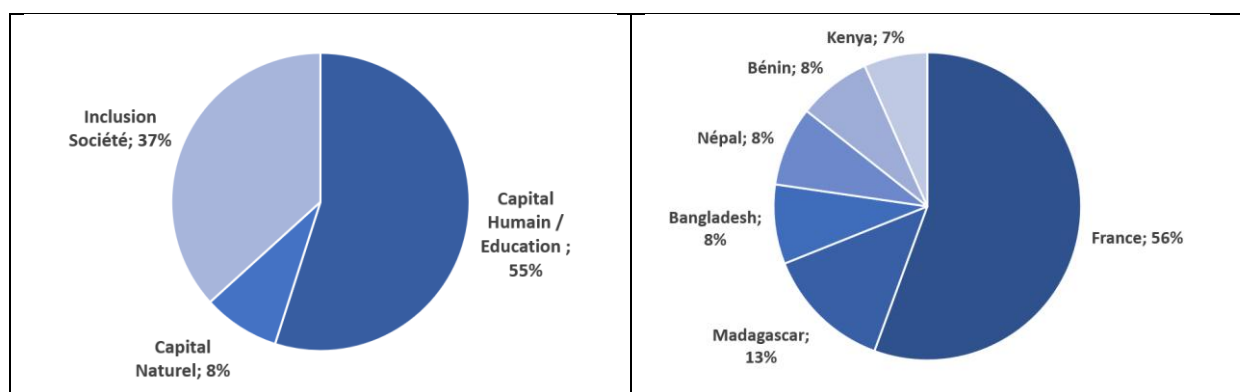
Depuis sa création et jusqu'à fin 2025, le fonds a pu mobiliser plus de 1 157 000 euros. Ces financements ont permis de soutenir 45 projets, portés par 33 structures d'intérêt général (associations, fondations et fonds de dotation) répartis sur plusieurs continents : en France, mais également en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Les projets soutenus s'inscrivent dans les trois grands axes stratégiques définis par la banque en cohérence avec ses valeurs fondatrices et en réponse aux grands enjeux sociétaux et environnementaux actuels.

- **Préservation de la biodiversité et de la nature** : 8 projets ont bénéficié d'un soutien, pour un total de 30 % des financements. Ces actions contribuent à la protection des écosystèmes, au développement durable des territoires et à la sensibilisation environnementale.
- **Éducation, insertion professionnelle et entrepreneuriat** : 14 projets ont été soutenus dans ce domaine, représentant 33 % des fonds mobilisés. Ces initiatives visent à renforcer l'accès à l'éducation, accompagner les parcours vers l'emploi, et encourager l'autonomie économique par l'entrepreneuriat.
- **Inclusion et Société** : 15 projets, représentant 37 % des fonds engagés, ont été menés en faveur de l'égalité des chances, de la lutte contre l'exclusion et du renforcement du lien social.

A la suite d'une consultation des collaborateurs, l'axe Education, insertion professionnelle et entrepreneuriat a été plébiscité par les équipes de la Banque Hottinguer. En 2025, les financements se sont largement concentrés sur ces enjeux : Financement projets éducatifs, Financement d'élèves boursiers, Insertion et Formation professionnelle/Apprentissage.

Figure 6 : Fonds de Dotation Hottinguer « *Entreprendre pour Demain* », répartition des allocations 2025 par thèmes



Source : Fonds de Dotation Banque Hottinguer, 2025

⁷ Voir aussi notre page web [Nos Engagements](#)

II. MOYENS POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION

1. Département Finance Durable et Investissement à Impact

En mai 2021, la société de gestion crée un département Finance Durable et Investissement à Impact en recrutant sa Directrice directement rattachée au Directeur Général Délégué.

Durant l'année 2022, plusieurs ambassadeurs réunis autour d'une nouvelle instance de gouvernance – le Comité ESG – ont pu représenter et diffuser les messages ESG dans les équipes.

En 2024 et 2025, le comité ESG s'est tenu 2 fois par an avec une représentation tournante de chaque métier.

2. Ressources internes dédiées et transverses

L'expertise ESG, son déploiement et la stratégie Finance Durable et Investissement à Impact est depuis 2021 encadrée par Lise Moret, Directrice Finance Durable et Investissement à Impact.

Encadré 2 : Expertise Finance Durable et Investissement à Impact

Lise Moret a rejoint la Banque Hottinguer en 2021 pour diriger la fonction Finance Durable et Investissement à Impact. Elle est par ailleurs Secrétaire Générale du Fonds de Dotation de la Banque Hottinguer *Entreprendre pour demain*. Elle a eu auparavant des expériences significatives dans des fonctions ESG seniors et en gestion d'actifs comme stratège multi classes d'actifs et comme économiste pour des grandes sociétés de gestion et acteurs de l'industrie financière. L. Moret est par ailleurs présidente de la Commission Recherche du Forum Français pour l'Investissement Responsable (FIR - <https://www.frenchsif.org/>). Elle est également co-gérante du fonds Article 8 Talents Small & Mid Caps Europe.

Depuis début 2026, Simon Faivre-Dupaigre renforce l'expertise Finance Durable et Impact comme analyste ESG.

La Directrice Finance Durable et Investissement à impact s'est appuyée en 2025 sur des ressources transversales, notamment :

- a. Une analyste Gestion-ESG en alternance depuis début 2024 ;
- b. Les deux co-gérants de la SICAV Equilibre Ecologique labélisée ISR et catégorisée article 9 selon le règlement SFDR et experts des questions environnementales en lien avec les objectifs visés par le fond ;
- c. Le gérant de la SICAV Europe Income Family catégorisée article 8 selon le règlement SFDR ;
- d. La co-gérante du FCP Talents Small & Mid Caps Europe catégorisée article 8 selon le règlement SFDR ;
- e. Le gérant du mandat de gestion Thématiques Responsables classifié article 9 selon le règlement SFDR ;

Plus globalement, la société de gestion dispose également des ressources internes suivantes, qui sans être dédiées à l'ESG, apportent leur contribution en termes de :

- f. Un analyste à la gestion des risques en charge de l'analyse quantitative ESG, du suivi de la contrainte et des risques ESG, et du reporting extra-financier ;
- g. Un chargé de conformité au sein du département conformité en charge de la veille réglementaire ESG ;

- h. Veille commerciale par le département Développement Commercial avec un spécialiste produit dédié.

Au sein de la société de gestion, **c'est environ 4 ETP** (dont 2 ETP quasi à 100% dédiés) qui participent directement ou indirectement à l'intégration des critères ESG dans la gestion.

3. Ressources externes

La recherche Finance Durable de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée s'appuie sur les analyses et notations ESG de partenaires de référence : depuis septembre 2021, son fournisseur de données brutes et analytiques de référence est **MSCI**, proposant une couverture large d'environ 10 000 entreprises et une forte granularité d'indicateurs et d'enjeux ESG clés. La traçabilité et la structuration de la donnée MSCI présentent l'avantage de pouvoir mesurer et rendre compte de l'impact des investissements notamment au regard des objectifs environnementaux du fonds.

Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée a travaillé en outre avec l'agence de conseil en Proxyvoting **Glass Lewis** et bénéficie ainsi d'une recherche détaillée sur les orientations de vote en marge des assemblées générales.

Pour effectuer l'analyse ESG des entreprises, la société de gestion et l'expertise Finance Durable et Investissement à Impact s'appuient également sur :

- L'utilisation de données et sources d'information en libre accès (données académiques, presse spécialisée, données d'ONGs comme RSEDatanews, Urgewald, Reclaim Finance, Carbon Tracker, WWF, World Resources Institute...) et/ou utilisées dans le cadre de sa mission d'engagement actionnarial au sein de l'initiative collective Climate Action 100+ (Science Based Targets, Transition Pathway Initiative, 2 Degree Investing, Influence Map...)
- La recherche ESG des brokers sélectionnés en fonction d'une critériologie mettant l'ESG à l'honneur (Oddo BHF, Kepler Cheuvreux, CIC Market Solutions, BNP Paribas Exane, JPMorgan, Cowen)
- Les données publiées par les entreprises elles-mêmes : documents de référence, rapports annuels et de développement durable, site internet, etc. ;
- Les rencontres avec le management des entreprises au cours d'évènements organisés à destination des investisseurs, de leurs assemblées générales et des dialogues dirigés réalisés par Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée.

4. Ressources financières allouées à la donnée et à la recherche

En termes de ressources financières, la société de gestion a eu recours en 2025 à des ressources externes pour 650 000 € soit environ 1% du PNB total de la Banque Hottinguer, dont 205 000€ (0,3% du PNB) pour l'ESG:

- 175 000€ de données ESG (MSCI + GlassLewis)
- 30 000 € de frais de recherche broker qui publient une recherche ESG

En 2025, les ressources internes allouées à l'ESG ont représenté environ 4 ETP soit 3,5% des effectifs mobilisés pour la mission ESG, masse salariale correspondant à environ 1% du PNB.

III. GOUVERNANCE DE L'ESG AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Le département Finance Durable représenté au Comex

Depuis plus de 10 ans, l'ESG est porté au plus haut niveau de la gouvernance de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée par la direction générale.

La directrice Finance Durable et Investissement à Impact est depuis son arrivée en mai 2021 membre du comité exécutif. Elle rapporte en outre directement au Directeur Général Délégué de la Société de Gestion.

2. Un actionnaire et un directoire engagé

L'actionnaire principal de la Banque Hottinguer - la famille Hottinguer - le Président du Conseil de Surveillance et le directoire de la Banque Hottinguer sont directement impliqués dans les actions de durabilité de la Banque.

Fin 2021, ils lancent ensemble la démarche philanthropique de la Banque et deviennent membres du Conseil d'Administration du fonds de dotation « *Entreprendre pour demain* » de la Banque Hottinguer. Ce fonds est directement abondé par la famille Hottinguer, les sociétés du groupe et leurs collaborateurs. Ce fonds et les financements philanthropiques associés sont en ligne avec les objectifs de durabilité de la Banque Hottinguer et s'articulent autour des thèmes d'impact Cœurs de la Banque (voir ci-dessous).

Les organes de surveillance sont régulièrement informés des principales réalisations ESG et reçoivent chaque année le rapport prévu à l'article 29 de la loi Énergie-Climat.

3. L'ESG, un axe stratégique pour la Banque Hottinguer

Dès 2021, l'ESG a été inscrit dans les décisions stratégiques et est au centre des objectifs de développement de la société de gestion⁸.

La stratégie Finance Durable et Investissement à Impact de la Banque Hottinguer s'articule autour de 3 axes majeurs suivants :

- Volet 1 : Mise en application de politiques d'investissement (risques ESG, qualité ESG et Impact) pour l'ensemble de la société de gestion, déploiement de la stratégie d'engagement actionnarial et de vote
- Volet 2 : Mise en œuvre du schéma d'intégration ESG
- Volet 3 : Contribution par les investissements aux objectifs d'Impact Cœurs de la Banque

Dans le cadre du volet 1,

- Les politiques d'investissement s'appliquent depuis 2022 à l'ensemble de la société de gestion
- La politique de vote a couvert en 2025 100% des droits de vote de la société de gestion
- La politique d'engagement actionnarial a été déployée autour des thèmes du changement climatique, de la biodiversité et du capital humain via un dialogue courant, ciblé et au travers d'actions collectives emblématiques en France.

Dans le cadre des volets 2 et 3

- Service clients et reporting ESG

4. Une instance de gouvernance clé : le Comité ESG

⁸ Voir [Démarche d'Intégration ESG et d'Investissement Durable Hottinguer](#)

La fonction ESG est portée à un niveau stratégique élevé dans la gouvernance de la Banque Hottinguer. Les décisions ESG sont aussi formulées de façon collégiale et soutenues par les fonctions senior et managériales de la Banque :

- Les politiques d'investissement ESG, de vote et d'engagement actionnarial sont validées par le Conseil d'Administration de la Banque Hottinguer.
- Le comité ESG présidé par le Directeur Général de la société de gestion et la Directrice Finance Durable et Investissement à Impact, est composé des représentants de toutes les grandes fonctions opérationnelles (gestion, banque privée, risques, conformité, juridique, développement). Il a pour mission principale de valider et discuter des grands sujets ESG affectant l'activité de la Société de Gestion notamment les politiques d'investissement, les listes d'exclusion et les programmes d'engagement actionnarial. Ce Comité se réunit au minimum 2 fois par an.
- Enfin, les comités opérationnels d'investissement et de revue des risques intègrent désormais des focus sur des thématiques ESG et discutent des sujets d'éligibilité ESG.

5. Embarquement des collaborateurs et des dirigeants : Une démarche d'intégration ESG et d'Impact inclusive

La Banque Hottinguer met ses ressources humaines au cœur de son dispositif finance durable.

Engagement Collaborateurs

Ainsi, en 2021, au moment de la mise en place de sa stratégie Finance Durable et Investissement à Impact, la Banque Hottinguer a souhaité aligner ses convictions ESG et ses objectifs d'impact avec les valeurs et les préoccupations sociétales de ses collaborateurs. Une consultation interne menée en octobre 2021 a permis d'identifier leurs préférences et de formaliser trois thèmes d'Impact Cœurs, à la fois chers à l'ensemble des employés et en prise avec les grands enjeux sociétaux de notre siècle tels que décrits par le référentiel des ODD :

- La préservation du capital naturel
- L'embarquement des parties prenantes et notamment la valorisation du capital humain
- L'inclusion sociale

Formation ESG

En 2025, pour la 1^{ère} année, la Banque Hottinguer a initié un cycle d'embarquement des collaborateurs et de formation couvrant l'ensemble de ses 3 activités : Banque Privée, Asset Management et Banque d'Affaires. 2025 a aussi été l'année de la formalisation des premiers objectifs climatiques de la Banque et le curriculum de formation a mis l'accent sur les enjeux climatiques de secteurs clés comme l'énergie et les datacenters.

6. Critères ESG et rémunération

La dynamique d'intégration ESG est un levier du développement de la société de gestion et est portée par l'ensemble des équipes. En 2025, l'intégration de critères de durabilité dans la rémunération a été validée par le directoire et le conseil de surveillance. La nouvelle politique de rémunération est publiée sur le site de la Banque⁹.

⁹ Voir [Politique de rémunération Banque Hottinguer](#)

Cette politique de rémunération est établie en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de la Banque.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

Les collaborateurs sont ainsi évalués et rémunérés pour leurs performances par rapport à une série d'objectifs financiers et non financiers, y compris la gestion des risques. Le cas échéant, l'objectif de gestion des risques comprendra la prise en compte des risques liés au développement durable. Les risques en matière de durabilité des investissements sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion en charge de la gestion OPC, de la gestion sous mandat et de la gestion conseillée. Lorsque les risques liés à la durabilité font partie des objectifs de performance d'un collaborateur, ils sont pris en compte dans l'évaluation qualitative de la performance, qui, à son tour, est l'un des facteurs qui déterminent la rémunération totale du collaborateur.

IV. STRATÉGIE DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

A. RAPPORT DE VOTE 2025

Gouvernance des votes

En 2025, la société de gestion a voté à l'Assemblée Générale (« AG ») de 158 sociétés (191 Assemblées Générales), dans lesquelles elle était investie, pour un ensemble de près de 3085 résolutions. 100% des droits de votes ont été exercés sur l'ensemble de l'année.

La politique de vote¹⁰ de la société de gestion repose sur les principes définis ci-dessous en considérant les différents types de résolution proposés aux actionnaires. En particulier, les principes suivants y sont décrits :

- Principe de vote # 1 : Transparence financière et extra-financière
- Principe de vote # 2 : Qualité du Conseil d'administration et des instances de gouvernance
- Principe de vote # 3 : Actionnariat soutenable
- Principe de vote # 4 : Rémunération juste des dirigeants et actionnaires et association des salariés au partage de la valeur
- Principe de vote # 5 : Dispositions spécifiques ESG

Dans le cadre de cette politique, la société de gestion examine les résolutions soumises aux assemblées générales en s'appuyant sur les recommandations de son nouveau partenaire de proxyvoting Glass Lewis. La société de gestion a souscrit pour ce faire à des recommandations sur mesure adossées à sa politique de vote. Ces recommandations sont suivies ou éventuellement reprises par la société de gestion en cas de marge d'interprétation sur le conseil. Le cas échéant, la société de gestion peut aussi s'inspirer des principes définis dans les *Recommandations sur le gouvernement d'entreprise* publiées par l'AFG¹¹.

Enfin la société de gestion exerce son vote de manière uniforme entre les différents OPC concernés.

1. Répartition géographique des droits de vote exercés

¹⁰ Voir [Politique de vote Hottinguer](#)

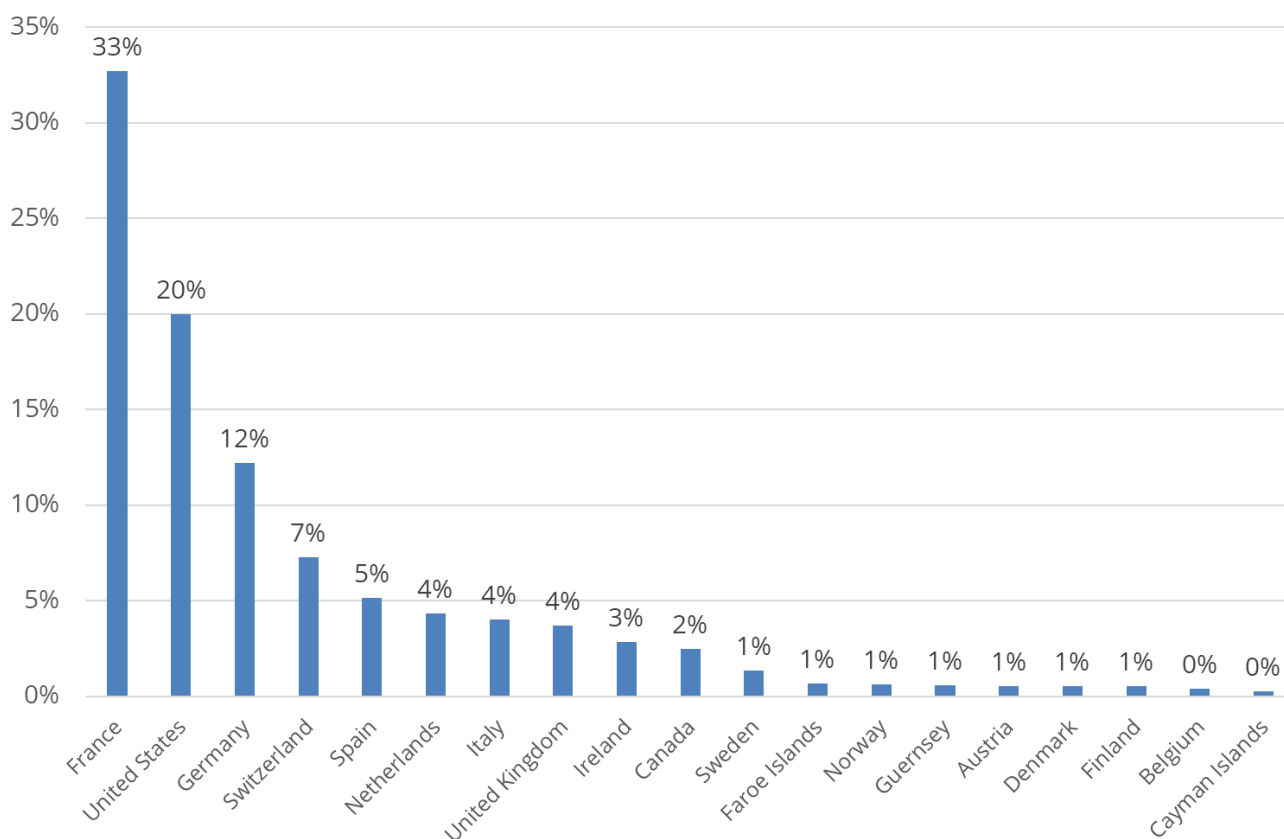
¹¹ Voir [Recommandations sur le gouvernement d'entreprise 2025 AFG](#)

La société de gestion a voté dans près de 20 pays en 2025. Toutefois, les principaux marchés sur lesquels la société de gestion a exercé ses droits de vote sont la France, les Etats-Unis, l'Allemagne, et la Suisse, ces 4 pays représentant 72% des résolutions votées.

L'exposition américaine du périmètre de vote de la société de gestion se fait par l'intermédiaire du fonds Equilibre Ecologique labellisé ISR. L'exposition en valeurs suisses provient notamment des investissements du fonds Europe Income Family.

Les Etats-Unis deviennent le 2^e pays en matière de votes en nombre de résolutions et d'AGs.

Figure 7 : Répartition des votes aux AG par pays

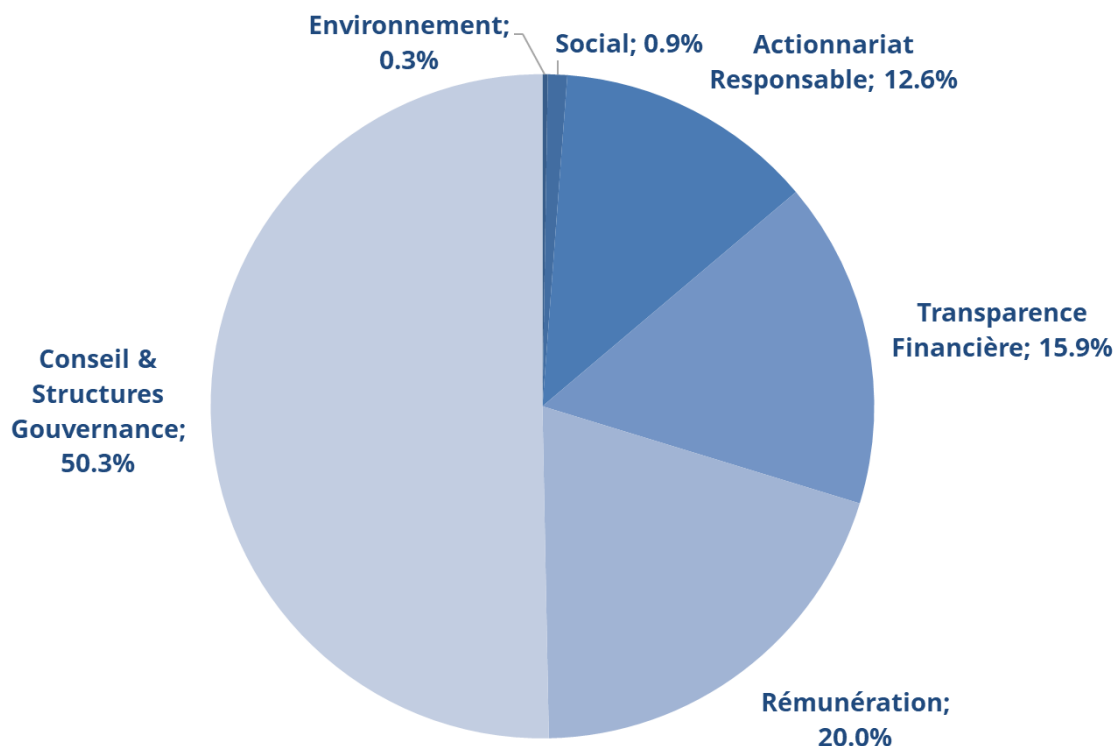


Sources : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, Glass Lewis 2025

2. Dynamique de vote par thèmes de résolution : un taux d'opposition autour de 17% notamment sur les thématiques de rémunération

En 2025, les résolutions votées en AG étaient majoritairement sur les thèmes Conseil et Structures de gouvernance (une proportion en hausse) et de Rémunération. Les questions environnementales et sociales ont été tout comme l'année dernière assez marginales.

Figure 8 : Répartition des résolutions votées en AG



Sources : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, Glass Lewis 2025

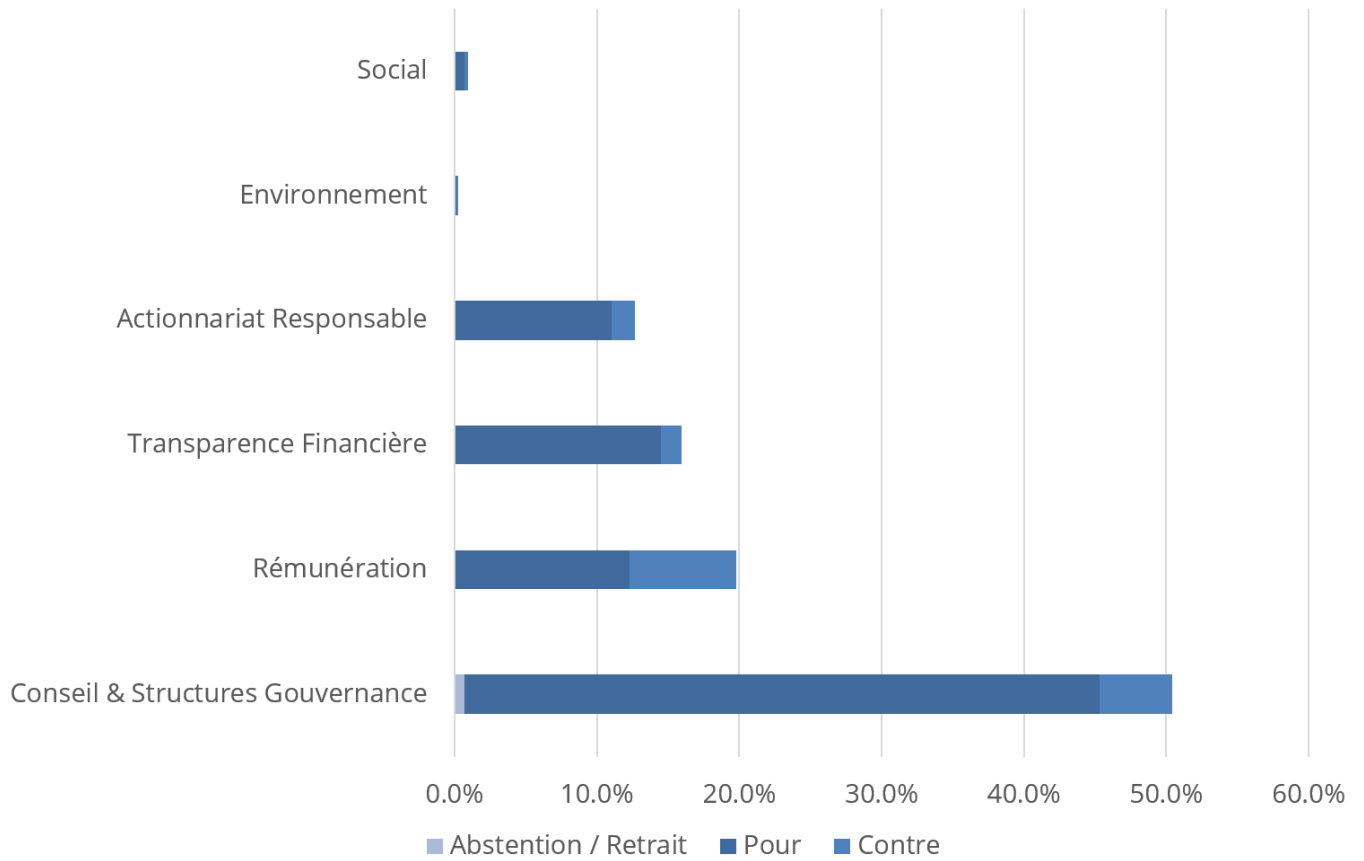
En termes de choix de vote, le taux d'opposition de la société de gestion vis-à-vis du management a été de 17%. Le taux d'opposition a été en particulier concentré sur quelques thématiques de gouvernance :

- Rémunération => politique de rémunération et rapport de rémunération
- Conseil et structure de gouvernance => indépendance, diversité (non-réélection de président de comité des nominations), overboarding
- Actionnariat responsable et Allocation du capital => émission d'action ou de dette convertible sans droits de préemption (risque dilutif pour les actionnaires)

L'opposition au management est plus marquée pour les résolutions d'actionnaires, largement soutenues par la société de gestion, notamment sur les sujets sociaux (éthique dans l'intelligence artificielle, droits de l'Homme) et environnementaux (résolutions climatiques).

Sur les 27 résolutions d'actionnaires environnementales et sociales, toutes ont été pour des entreprises nord-américaines (Atkinsrealis, Alphabet, Microsoft, Nvidia et RTX Corp). La société de gestion a eu un vote actif sur ces agendas durables en s'alignant aux votes des actionnaires et en s'opposant aux managements pour 19 de ces résolutions, soit plus de 70% d'entre elles.

Figure 9 : Répartition des résolutions votées en AG par catégories de résolution et par type de vote



Sources : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, Glass Lewis 2025

3. Détails des votes et rationnels : exemples de 6 Assemblées Générales

Tableau 3 : 6 exemples de votes clés aux Assemblées générales 2025

Axe de la politique de vote Hottinguer	Société	Résolution	Vote	Rationnel
Rémunération	Stellantis	Rapport de Rémunération de Carlos Tavares	Contre	Nous avons voté contre ce rapport de rémunération. La rémunération présentée soulève plusieurs préoccupations, notamment l'absence de justification convaincante concernant certaines attributions, en particulier l'octroi d'actions à un actionnaire significatif. Par ailleurs, les primes discrétionnaires accordées au CEO, bien que présentées comme liées à la performance, paraissent excessives au regard de responsabilités relevant du périmètre normal de sa fonction. Les conditions de départ du dirigeant apparaissent également très généreuses. Enfin, l'ensemble des rémunérations ne semble pas refléter de manière adéquate la performance de l'entreprise ni l'expérience des actionnaires. Nous regrettons également que le conseil n'ait pas suffisamment pris en compte le niveau élevé d'opposition exprimé lors de l'assemblée générale précédente sur ces sujets.
Conseil / Instance de Gouvernance	Accor	Réélection de Sébastien Bazin comme chairman	Contre	Nous regrettons le manque d'indépendance du candidat et avons rejeté sa réélection. En particulier, le comité de nomination ne comprend pas au moins 50 % de membres indépendants. Le candidat n'est pas indépendant et le comité de rémunération ne comprend pas au moins 50 % de membres indépendants. Par ailleurs, les fonctions de Président et de Directeur général sont réunies.
Actionnariat responsable / Allocation du capital	Hermès	Compétence pour statuer sur les fusions par absorption, les scissions et transferts d'actifs	Contre	Nous avons voté contre cette résolution. Bien que la société indique que cette autorisation vise à offrir au conseil d'administration la flexibilité nécessaire pour mener des opérations de croissance externe, de consolidation ou de réorganisation, nous estimons que les actionnaires doivent pouvoir se prononcer spécifiquement sur des opérations aussi structurantes que les fusions ou les scissions. Ces opérations sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur la stratégie, la gouvernance et la valeur de l'entreprise, et ne devraient donc pas relever uniquement de la discrétion du conseil d'administration. Par ailleurs, les justifications fournies par la société ne nous paraissent pas suffisamment convaincantes pour justifier une telle délégation de pouvoir.
Environnement	Engie	Say on Climate / Présentation de la Stratégie Climatique	Contre	Nous avons voté contre la stratégie climatique d'Engie "Say on Climate 2025". Si Engie maintient son objectif de neutralité carbone à horizon 2045 et a renforcé plusieurs de ses objectifs de réduction d'émissions, certaines limites subsistent quant à la crédibilité et à la transparence de sa trajectoire de transition. En particulier, les contributions attendues des différentes mesures au-delà de 2030 demeurent insuffisamment détaillées, notamment concernant la réduction prévue de la production et des ventes de gaz fossile. Par ailleurs, les informations relatives à l'alignement des investissements avec la taxonomie européenne présentent des écarts significatifs selon que les dépenses de maintenance sont incluses ou non, ce qui limite la lisibilité de l'effort réel d'alignement. Compte tenu de ces insuffisances, nous estimons que les informations fournies ne permettent pas d'apprécier pleinement la robustesse de la stratégie climatique de l'entreprise.
Social - Résolution d'actionnaires	Alphabet Inc	Proposition d'actionnaire concernant la publication d'un rapport sur les risques liés à l'approvisionnement en données pour l'IA	Pour	Nous avons soutenu cette résolution demandant la publication d'un rapport sur les risques liés à l'utilisation de données externes dans le développement et l'entraînement des systèmes d'intelligence artificielle. Si la société fournit déjà certaines informations sur ces sujets, nous estimons que des informations complémentaires sont nécessaires compte tenu du développement rapide de ses activités liées à l'IA et des risques juridiques, réglementaires et réputationnels associés. Une plus grande transparence permettrait aux actionnaires de mieux évaluer les dispositifs de gestion des risques mis en place par l'entreprise, notamment en matière de protection de la vie privée et de sécurité des données. Elle contribuerait également à renforcer la confiance des utilisateurs et à améliorer la compréhension des impacts potentiels de ces pratiques sur l'activité et la réputation du groupe.
Social - Résolution d'actionnaires	Nvidia	Proposition d'actionnaire concernant la publication d'un rapport RH détaillé	Pour	Nous avons soutenu cette résolution demandant une publication plus détaillée des données relatives à la diversité des effectifs, ventilées selon les catégories professionnelles définies par l'EEOC. Bien que la société fournisse déjà des informations substantielles sur la composition de sa main-d'œuvre, les données actuellement publiées ne permettent pas d'apprécier la répartition des employés par niveau de responsabilité ni d'effectuer des comparaisons pertinentes avec les pratiques d'autres entreprises. La divulgation de ces informations constituerait un complément utile aux données existantes et offrirait aux investisseurs une meilleure visibilité sur la gestion du capital humain et les enjeux de diversité au sein de l'entreprise. Par ailleurs, la société ayant déjà publié ce type d'informations par le passé, nous estimons que le coût et la charge administrative associés à cette demande demeurent limités. Cette publication renforcerait ainsi la transparence et la comparabilité des informations mises à la disposition des actionnaires.

B. RAPPORT D'ENGAGEMENT 2025

Le rapport d'engagement détaille les actions engagées auprès des émetteurs dans lesquels elle investit, en abordant des thématiques essentielles telles que la gouvernance, l'environnement et les enjeux sociétaux.

La politique d'engagement de la société de gestion est disponible sur le site internet de la Banque Hottinguer dans la rubrique « Nos engagements », elle est mise à jour annuellement ou dès qu'elle le nécessite.

La démarche d'engagement actionnarial et obligataire de la société de gestion s'articule en définitive sous la forme de 3 types d'engagement :

Axe 1 : Engagement collaboratif. Dans le cadre de ses initiatives d'engagement collectif, la société de gestion s'implique dans plusieurs groupes d'investisseurs pour influencer les entreprises dont principalement l'initiative Climate Action100+¹², l'initiative Nature Action 100¹³ et la plateforme d'engagement du FIR¹⁴.

Axe 2 : Engagement ciblé. Ce type d'engagement vise à challenger les entreprises sur certains sujets ESG clés (transition énergétique, capital humain). L'engagement ciblé peut aussi porter sur les cas spécifiques de controverses ou sur le profil global ESG de certaines entreprises notées de façon ad-hoc (émetteurs non cotés, small ou microcaps non encore notées en ESG, entreprises introduites en bourse). Les années précédentes, les processus de notation ad hoc HESG* et Passeport ESG ont motivé et été à l'origine d'un grand nombre d'engagements ciblés par l'intermédiaire de l'envoi de questionnaires et d'échanges complémentaires éventuels.

A noter : En 2025, ce type d'échange avec les entreprises a diminué à la faveur d'une meilleure communication ESG consécutive à l'application de la CSRD en Europe, ce qui a permis un remplissage automatique des questionnaires à partir de la donnée publique.

L'engagement ciblé peut avoir une conséquence directe sur l'investissement (exemples : éligibilité au regard des politiques d'investissement, niveau minimum de qualité ESG requis pour les fonds article 8 et 9). Le résultat du dialogue peut alors amener la société de gestion à revoir le statut d'éligibilité d'une entreprise d'un point de vue ESG

¹² Voir <https://www.climateaction100.org/>

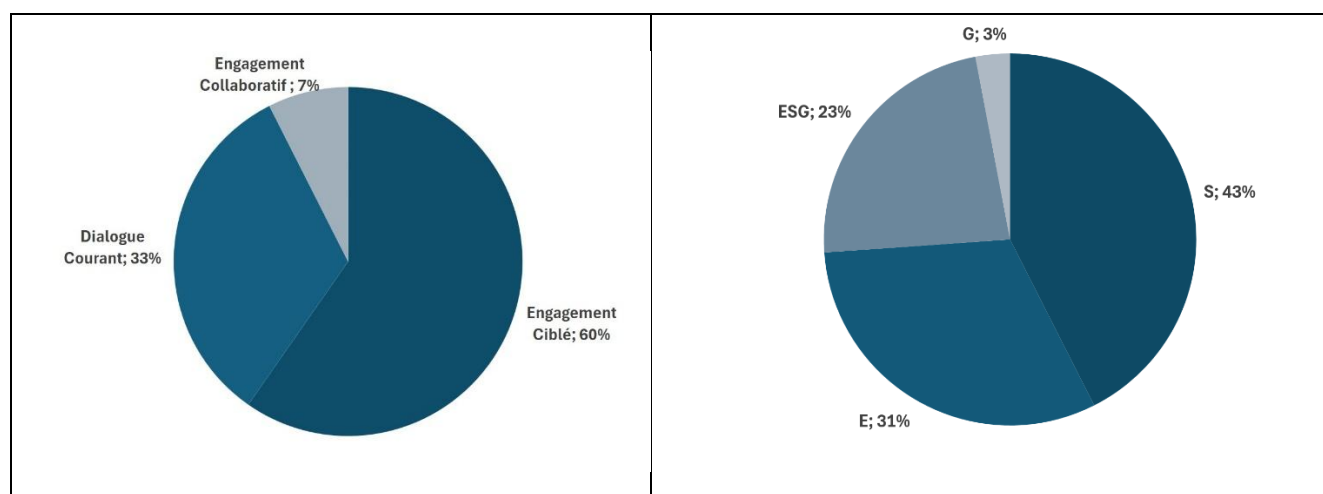
¹³ Voir <https://www.natureaction100.org/>

¹⁴ Voir https://www.frenchsif.org/isr_esg/plateforme-engagement/engagement-actionnarial/

Axe 3 : Dialogue courant. Il s'agit ici du dialogue continu avec les entreprises sur des questions ESG génériques ou thématiques. Celui-ci peut se faire dans le cadre de rencontres avec des entreprises déjà analysées en ESG et pour lesquelles on souhaite obtenir plus de détail sur les actions mises en œuvre.

La société de gestion a réalisé en 2025 environ 134 échanges d'engagement sur près de 100 sociétés.

Figure 10 : Engagements Hottinguer 2025



Les engagements Gouvernance sont les engagements « controverses ».

Sources : Messieurs Hottinguer & Cie – Gestion privée, GlassLewis 2025

- 60% de ces engagements étaient des **engagements ciblés** (80 engagements) pour les objectifs suivants:
 - ⇒ **24 engagements ciblés sur des cas de controverses et sur la stratégie ESG** des entreprises en général dans le cadre des interactions avec les sociétés et émetteurs non notées par notre partenaire ESG MSCI et pour lesquels la société de gestion utilise son modèle propriétaire pour calculer un score HESG* ou Passeport ESG.
 - ⇒ **31 engagements ciblés sur le climat et les plans de transition.** Ces engagements correspondent entre autres à la campagne d'engagement sur les plans de transition énergétique des entreprises au sein du fonds Equilibre Ecologique lancée en décembre 2024. Cette campagne vise à sensibiliser les entreprises investies sur les attentes de la société de gestion en matière de crédibilité des plans de décarbonation et d'objectifs climatiques avec un focus particulier sur le scope 3.

Encadré 3 : Focus Plan de Transition - Fonds Equilibre Ecologique Article 9

Fin décembre 2024, près de 20 entreprises ont été engagées dans le cadre du programme d'engagement sur les « Plans de transition ».

Wienerberger	MasTec
Bloom Energy Corp	ITT Inc
Svenska Cellulosa	Innergex*
Quanta Services	HydroOne
Weyerhaeuser	Waga Energy*
Waste Connections	Derichebourg
Veralto Corp	Saint Gobain
Veolia Environnement	Air Liquide
Thermo Fisher	Paprec
Spie	

**Ces sociétés ont fait l'objet d'OPA*

Objectifs du programme d'engagement : Expliciter les plans de transition selon l'approche répondant aux critères suivants :

- Objectifs à court et moyen terme
- Objectifs scope 1, 2 et 3
- Objectifs de neutralité carbone alignés avec les Accords de Paris (validés SBTi, ACT ou autre)
- Plan de Capex sous-jacent à l'atteinte des objectifs de décarbonation
- Expliciter le rôle de la Compensation carbone dans la réalisation des objectifs

En 2025, 8 de ces sociétés ont répondu, et un dialogue a pu être mis en place.

⇒ **25 engagements ciblés sur la stratégie de valorisation du capital humain** et des pratiques RH. Ces engagements correspondent à la campagne d'engagement RH lancée au cours de l'année 2024 auprès des sociétés du fonds Talents Small & Mid Caps Europe présentant des axes d'amélioration sur certains enjeux RH clés (notamment turnover des employés, engagement collaborateurs et satisfaction des salariés, diversité du conseil).

Encadré 4 : Focus Engagements RH – fonds Talents Article 8

En 2025, 16 sociétés du fonds Talents et de son univers ont été engagées sur les sujets RH et rétention des talents.

Amplifon	Kempen
Arcadis	Kingspan
Brunello Cucinelli	Melia Hotels
Campari	Moncler
Edenred	SEB
GEA	Soitec
Industri De Nora	Spie
Intercos	Wavestone

Les objectifs d'engagement et sujets abordés ont comporté :

- Dialogue collaborateurs
- Formation/sourcing de compétences
- Actionnariat salarié
- Accidentologie et conditions de travail
- Transformation (restructurations, automatisation, IA)

Certaines entreprises de cette liste sont également engagées dans le cadre de l'initiative d'engagement collective du Club SMID (voir ci-dessous « Engagements Collaboratifs »).

Les entreprises ont été réceptives en nous donnant accès aux services opérationnels. Nous avons ainsi pu échanger avec les équipes dirigeantes, RSE mais aussi les DRH.

A la faveur notamment de la CSRD, les sociétés engagées présentent un niveau de transparence acceptable sur les éléments de formation et d'accidentologie. Les principaux axes d'amélioration sont :

- Quantification des efforts de formation et de transferts internes des compétences
- Formalisation du processus de dialogue et d'engagement collaborateurs
- Utilisation et progression de l'actionnariat salarié
- Meilleur alignement des pratiques de gouvernance avec les objectifs et cibles chiffrées RH pour les secteurs à fort enjeu (exemple : indexation des structures rémunération du top management aux objectifs d'accidentologie dans les secteurs industriels)

- **7% étaient engagements collaboratifs** (10 engagements) réalisés dans le cadre de coalitions d'investisseurs et portant sur les objectifs suivants :

- ⇒ Climat et transition : Climate Action 100+. Ces programmes d'engagement ont été initiés en 2021 et portent sur les sociétés Engie, Danone, Air France KLM, Renault et TotalEnergies. Les actions d'engagement en 2025 avec ces entreprises ont comporté l'envoi de lettres d'engagement à la direction générale (Engie, Air France KLM, Renault) et des meetings avec les instances de direction.
- ⇒ Biodiversité : Nature Action. Un programme d'engagement a été initié sur la société Stora Enso aux côtés d'autres investisseurs essentiellement scandinaves. Initié en 2024, l'engagement s'est poursuivi en 2025. Des interactions avec la société avaient eu lieu à l'été 2024, au moment de l'incident portant sur la destruction de souches de moules protégées dans des rivières en Finlande concernant un site de production forestière du groupe. En 2025, le groupe d'investisseurs s'est réuni.

Encadré 5 : Focus Engagement Biodiversité – Nature Action 100

Dans le cadre de ses activités d'engagement collaboratif au sein de la Nature Action 100 avec les sociétés Danone et Stora Enso, la Banque Hottinguer a échangé avec plusieurs entreprises sur les enjeux de biodiversité, de déforestation et de transition climatique. Les investisseurs ont réaffirmé leur soutien au règlement européen contre la déforestation (EUDR), considéré comme un levier essentiel de protection de la biodiversité, et ont encouragé les entreprises à soutenir publiquement sa mise en œuvre effective ainsi qu'à aligner leurs positions de plaidoyer avec leurs engagements en matière de durabilité.

Par ailleurs, les discussions ont porté sur les défis de décarbonation de certaines filières agroalimentaires, notamment sur les méthodologies de mesure de la performance carbone, l'alignement avec les standards sectoriels et la qualité des données de suivi. Les investisseurs ont également abordé les opportunités offertes par l'agriculture régénératrice et les autres leviers de transition, tout en soulignant les enjeux économiques, sociaux et opérationnels associés. Enfin, les échanges ont mis en évidence la nécessité d'adapter les chaînes d'approvisionnement aux effets du changement climatique et de progresser vers une harmonisation des référentiels et des standards d'évaluation au niveau sectoriel.

- ⇒ Club SMID du FIR. Engagements aux côtés d'investisseurs membres du Forum pour l'Investissement Responsable sur le thème du capital humain avec un univers de petites et moyennes entreprises françaises.

Tableau 4 : Engagements ciblés et collaboratifs 2025 - Principales sociétés

Type d'engagement	Principaux programmes	Principales sociétés
Engagements ciblés	Engagement controverses/Ban List	Veolia, Saint Gobain
	Engagement Fonds Talents Small & Mid Caps – Capital Humain	Brunello Cucinelli, Kingspan, ID Logistics, Wavestone, Arcadis, SEB, Spie
	Engagement Fonds Equilibre Ecologique – Climat	Veolia, Saint Gobain, Wienerberger, Svenska Cellulosa, Derichebourg, Air Liquide ...
Engagements collaboratifs	FIR club SMID	Elis, Wavestone, Cie des Alpes, Technip
	CA100+	Renault, Air France KLM, Danone, Engie, TotalEnergies
	NA100	Stora Enso, Danone

- 33% étaient des engagements sous la forme d'un **dialogue courant** (44 engagements), ils ont été menés tout au long de l'année sur des sujets variés tels que le capital humain, la biodiversité, le climat, la chaîne de l'offre, et l'ESG en général. Ces engagements se formalisent lors des rencontres de la société de gestion avec des entreprises dans le cadre de conférences brokers spécialisées (conférences ESG) et dans les rencontres sociétés bilatérales. Ces rencontres sont l'occasion d'interroger les entreprises sur les enjeux ESG clés pour leur secteur. Pour ce faire, la société de gestion se réfère à la matrice de matérialité qu'elle utilise dans le cadre de ses modèles de notation ESG propriétaires.
 - Entreprises du secteur de l'Energie, Matières Premières, Mines, Electriciens → Enjeux climatiques.
 - Entreprises du secteur de l'Industrie → Enjeux environnementaux (transition énergétique, économie circulaire) et sociaux (capital humain, chaîne de l'offre, relations clients).
 - Entreprises du secteur des Services → Enjeux sociaux notamment de capital humain ;
 - Entreprises du secteur de la consommation → Enjeux environnementaux (ecodesign des produits) et sociaux (chaîne de l'offre).
 - Entreprises du secteur des financières → Enjeux de gouvernance.

V. INVESTISSEMENT DANS LES ÉNERGIES FOSSILES – ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE DES ACTIVITÉS DURABLES

Nous nous concentrons pour la plupart des sections de cette analyse sur les actifs « *Corporate* », c'est-à-dire les instruments Actions et Obligations, et sur les actifs OPCVM, **soit sur 2,25 milliards d'euros investis, soit 83% de l'actif géré hors cash et exécution**. Concernant la portion OPCVM de l'analyse nous avons analysé l'impact climat et biodiversité des fonds par « transparence » des lignes.

Les chiffres sont fournis en valeur pour les encours de la société de gestion et en moyenne équipondéré sur l'univers des sociétés couvertes par l'agence MSCI correspondant au périmètre de l'indice MSCI ACWI IMI (environ 8000 entreprises sur un périmètre mondial).

Cette section décrit l'exposition de la société de gestion aux secteurs fossiles et à la taxonomie européenne des activités vertes mettant en avant le profil relativement peu carboné de la Société de Gestion et plus exposé aux solutions vertes.

1. Investissement dans le secteur fossile

L'exposition résiduelle des encours de la société de gestion au secteur fossile est désormais de 4,5% contre une moyenne de 6,8% pour l'univers MSCI. L'exposition titres vifs de 3,4% est ainsi près de deux fois moindre que celle du marché dans son ensemble.

En matière de mix électrique du secteur des énergéticiens (secteur *Utilities*), la part de l'électricité d'origine fossile est près de deux fois moins importante dans le portefeuille de la société de gestion que dans le marché dans son ensemble, tandis que le mix renouvelable est près de deux fois plus conséquent.

Ces chiffres illustrent d'une part les efforts entrepris par la société de gestion depuis le lancement de sa politique climatique de sortie de charbon thermique et pétrole & gaz non conventionnels, et d'autre part le positionnement de la société de gestion sur les fournisseurs d'électricité plus présents dans le secteur du renouvelable à l'instar notamment de son fonds Equilibre Ecologique.

Tableau 5 : Exposition aux combustibles fossiles

	Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée			ACWI IMI MSCI
	Titres vifs	OPCVM	Total	
% entreprises (en valeur) de l'univers ayant une exposition active au secteur des combustibles fossiles (PAI 4)	3,4%	5,5%	4,5%	6,8%

Sources : MSCI, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée (données au 31.12.2025)

Tableau 6 : Mix électrique des fournisseurs d'électricité par source d'énergie (pondéré en valeur)

	Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée (*)	Univers MSCI
Charbon Thermique	8,0%	18,0%
Pétrole & Gaz	19,5%	28,0%
Nucléaire	1,9%	6,0%
Renouvelables (**)	57,9%	36,0%
Hydraulique	12,7%	12,0%

(*) titres vifs uniquement

(**) solaire, éolien, biomasse, géothermique, moulins à marée, autres renouvelables

Sources : MSCI, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée données au 31.12.2025

2. Alignement à la taxonomie européenne

Dans cette section, nous utilisons des données estimées de l'alignement taxonomique, de manière à obtenir une couverture plus exhaustive des encours sous gestion (titres vifs et OPCVM). Les calculs sur base des données reportées sont fournis en annexe.

Sur le périmètre de titres vifs, la société de gestion affiche – en données estimées - un alignement à la taxonomie européenne de 9,1% (vs. 7,3% en 2024) contre une moyenne de 4,7% (vs 4,9% en 2024) pour l'univers dans son ensemble.

Tableau 7 : Alignement à la taxonomie européenne (*) : Périmètre Actions & Obligations

	Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée			Univers MSCI
	Titres vifs	OPCVM	Total	
% estimé du chiffre d'affaires aligné à la taxonomie verte UE**	9,1%	5,9%	7,5%	4,7%
% estimé de revenus liés aux thèmes Changement Climatique (énergie alternative, efficacité énergétique, bâtiments verts), en % du CA**	8,0%	5,4%	6,7%	4,3%
% estimé de revenus liés aux thèmes Capital Naturel (eau durable, prévention pollution, agriculture durable), en % du CA**	1,4%		0,7%	1,2%

(*) Estimation moyenne (pondérée en valeur) du % maximum de chiffres d'affaires des entreprises de l'univers exposées aux activités taxonomiques, ne portant pas de préjudices majeurs aux autres objectifs d'investissement durable (DNSH) et respectant les minimas sociaux¹⁵.

(**) À noter que les valeurs publiées ci-dessus reflètent l'estimation maximale MSCI (indicateur Sustainable Impact Metrics), couvrant l'ensemble des émetteurs avec données estimées. La part reportée directement par les sociétés non financières (donnée déclarée stricto sensu, périmètre plus restreint) s'établit à 6,1% du CA pour les titres vifs et 5,0% pour la société de gestion (en incluant les OPCs), contre 1,0% pour l'univers MSCI (cf annexe p.48)

Sources : MSCI, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée. Données au 31.12.2025

¹⁵ Pour ce faire, les entreprises de la liste d'exclusion correspondant aux politiques d'investissement de la société de gestion sont exclues du périmètre de calcul.

En complément du chiffre d'affaires aligné à la Taxonomie UE, la société de gestion publie également en annexe (page 50) les indicateurs de CapEx (dépenses d'investissement) et d'OpEx (dépenses opérationnelles) alignés. Sur le périmètre titres vifs, la part reportée de CapEx alignés s'établit à 9,1% (vs 1,3% pour l'univers MSCI). La part d'OpEx alignés atteint 6,9% (vs 1,0% pour l'univers MSCI). Au niveau Société de Gestion (titres vifs + OPC), ces parts s'élèvent respectivement à 7,2% pour les CapEx et 5,5% pour les OpEx.

La décomposition par type d'activité, prévue par le règlement Taxonomie UE, fait ressortir la contribution des activités habilitantes¹⁶ et des activités transitoires¹⁷ bas carbone. Sur les titres vifs, les activités habilitantes reportées représentent 3,7% du chiffre d'affaires, 4,5% des CapEx et 5,0% des OpEx alignés ; les activités transitoires estimées représentent 0,3% du chiffre d'affaires, 0,9% des CapEx et 0,2% des OpEx alignés. La Société de Gestion ressort significativement au-dessus de l'univers MSCI sur ces deux catégories, traduisant un positionnement relativement plus actif sur les sociétés en prise avec la transition ou y participant (*enablers*).

La société de gestion publie séparément la part des activités gazières et nucléaires alignées à la Taxonomie UE. Sur les titres vifs, la part estimée de CapEx alignés issus des activités gazières représente 0,1% (vs 0,0% pour l'univers MSCI) et celle des activités nucléaires 0,3% (vs 0,0% pour l'univers MSCI). Sur le chiffre d'affaires, la part estimée d'activités nucléaires alignées s'élève à 0,3% pour les titres vifs (vs 0,0% pour l'univers MSCI).

VI- STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CLIMAT ET DE CONTRIBUTION AUX ACCORDS DE PARIS – STRATÉGIE D'ALIGNEMENT BIODIVERSITÉ

1. Stratégie d'Alignement aux Accords de Paris

En 2022, la société de gestion s'est fixée un premier objectif de réduction de l'exposition des actifs gérés aux risques climatiques et de perte en capital naturel. Elle s'est également inscrite en continuité des années précédentes dans une démarche de contribution positive aux objectifs de développement durable environnementaux. La société de gestion a pu matérialiser cette ambition par la mise en place de ses politiques Climat et Biodiversité et l'implémentation d'outils d'intégration ESG mais aussi au travers de sa gamme de gestion.

La société de gestion s'est fixée 2025 pour préparer la formulation d'objectifs de décarbonation de ses investissements avec une première réflexion menée en 2024.

Dans le cadre de ce rapport, la société de gestion rappelle ses engagements circonscrits au périmètre de la gestion collective, soit 18% des actifs totaux sous gestion (hors exécution).

¹⁶ Une activité habilitante est une activité qui ne réduit pas directement les émissions, mais qui permet à d'autres activités de devenir plus durables ou bas carbone

¹⁷ Les activités transitoires dans la taxonomie européenne sont des activités économiques qui ne sont pas encore "vertes" au sens strict, mais qui sont considérées comme essentielles pour accompagner la transition vers une économie bas carbone

Ces engagements sont structurés autour de trois axes :

Objectifs n°1 : Décarboner les investissements => Sortie complète du charbon thermique à horizon 2030

La société de gestion poursuit son engagement visant à décarboner progressivement ses portefeuilles, avec une sortie définitive et complète du charbon d'ici 2030 pour les investissements de la gestion collective. Déjà amorcée avec la mise en place de sa politique charbon en 2022 visant à exclure l'ensemble des sociétés de la Global Coal Exit List (GCEL)¹⁸, ce nouvel engagement va un cran plus loin avec un objectif de zéro tolérance sur les seuils d'exposition (en part du mix électrique et en part du mix revenus). Graduellement, cet engagement impliquera un suivi des engagements de sortie complète du charbon de la part des entreprises encore exposées au charbon thermique (en deçà des seuils de la GCEL) et ce, d'ici à 2030.

Objectifs n°2 : Soutenir la transition climatique => Promouvoir des engagements SBTi

Afin de contribuer à l'accélération de la transition énergétique, la société de gestion cible que 75% des sociétés investies dans sa gestion collective en direct disposent d'objectifs de décarbonation validés d'ici 2030, avec une ambition d'atteindre 100% à horizon 2040 selon les meilleurs efforts.

Au 31/12/2025, pour la gestion collective, 47,1 % des sociétés investies en titres vifs à la gestion collective disposaient d'un objectif validé SBTi contre 38,7% pour l'univers MSCI dans son ensemble.

Tableau 8 : SBTi (% en nombre d'entreprises, périmètre Asset Management*)

	Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée			Univers MSCI
	Titres vifs	OPCVM	Total	
% univers ayant formulé au moins une cible de décarbonation validé par Science Based Targets Initiative	47,1%*	-	-	38,7%
% univers ayant formulé un engagement à définir des objectifs de réduction de CO ₂ dans un délai de 24 mois vis-à-vis de la Science Based Targets Initiative	1,8%*	-	-	8,1%

**Concerne uniquement les sociétés cotées, engagement SBTi pris en 2025 sur le périmètre de l'Asset Management*

Sources : MSCI, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée données au 31.12.2025

Objectif n°3 : Participer au développement de solutions bas carbone=> Investir dans la transition énergétique et écologique

¹⁸ Voir Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald [GCEL](#). Les seuils relatifs d'exclusion du charbon thermique de la GCEL sont de 10% du mix électrique ou du mix revenus qui s'ajoutent à d'autres critères d'exposition absolue en MWH et en millions de tonnes produits.

La société de gestion participe aux financements de solutions vertes à travers son fonds thématique Equilibre Ecologique, investissant dans des entreprises développant des technologies ou services favorables à la transition environnementale. La société de gestion vise au travers de ce fonds à améliorer l'exposition moyenne aux éco-activités de ses investissements par rapport au marché et agir positivement sur son empreinte écologique. La part verte du fonds Equilibre Ecologique (ou pourcentage du chiffre d'affaires moyen des sociétés en portefeuille) s'établissait à 28,5% à fin 2025 contre 5,7% pour son univers de référence.

2. Stratégie d'alignement Biodiversité

La société de gestion est encore en phase d'étude sur les questions de risque capital naturel. En marge de sa politique d'investissement Biodiversité, elle continue d'étudier les principales incidences négatives¹⁹ et expositions de ses actifs et ne prend pas pour le moment d'engagements quantifiés au-delà de l'objectif n°3 d'amélioration de la part verte via le fonds Equilibre Ecologique. La suite du document présente de nouvelles métriques portées à l'étude sur l'exposition des investissements de la Société de Gestion aux risques liés à la perte en biodiversité. Nous avons élargi le champ des métriques étudiées et explorons des modèles plus sophistiqués comme le MSA (Mean Species Abundance : indicateur mesurant l'abondance moyenne des espèces dans un écosystème par rapport à son état naturel) et le PDF (Potentially Disappeared Fraction) : indicateur de pression sur la biodiversité mondiale mesurant la fraction potentiellement disparue d'espèces liée aux activités humaines (usage des sols, eau, Gaz à Effets de Serre).

3. Mesures et indicateurs de suivi quantitatifs

Dans cette section nous présentons les résultats détaillés d'une étude de suivi quantitatif des risques liés au changement climatique et à la biodiversité & écosystèmes naturels auxquels sont exposés les investissements de la société de gestion en comparaison de l'univers MSCI.

Sur la base de ce périmètre élargi, nous effectuons comme en 2024 une étude quantitative mesurant le bilan carbone des actifs, ainsi que leur niveau d'alignement aux Accords de Paris et leur exposition aux risques de perte en biodiversité.

¹⁹ Voir partie ci-dessous sur les indicateurs et suivis quantitatifs

i) Climat

Encadré 6 : Mesures d'alignement Climat : résultats quantitatifs

Bilan Carbone & Risques Climatiques sur l'actif consolidé

- **Des investissements moins émissifs que l'univers mais une intensité carbone en hausse**

La société de gestion présente une empreinte carbone de ses investissements de 356,0 tCO₂e par M€ investis contre 638,9 pour l'univers MSCI. En intensité, l'intensité carbone des investissements de la Société de Gestion est également moins émissive avec 862,0 tCO₂e par M\$ de chiffre d'affaires contre 1233,9 pour l'univers MSCI²⁰. Toutefois, cette intensité est en hausse depuis 2024.

- **Risques climatiques et analyse de scénarios : une vulnérabilité des investissements contrastée**

Les indicateurs de Value-at-Risk (VaR) climatique de transition de MSCI, qui mesurent l'impact potentiel sur la valeur des actifs d'un renforcement des politiques et réglementations climatiques, montrent qu'à fin 2025 la société de gestion est moins exposée que son univers de référence. La VaR de transition s'établit à -10,7 % contre -17,7 % dans le scénario 1,5 °C, et à -1,4 % contre -3,8 % dans le scénario 2 °C. Toutefois, ces indicateurs se dégradent entre 2024 et 2025, traduisant une vulnérabilité accrue à un durcissement du cadre climatique.

Les VaR liées aux risques physiques, qui évaluent l'impact potentiel des événements climatiques extrêmes sur la valeur des actifs, s'améliorent entre 2024 et 2025 dans les scénarios 1,5 °C, 2 °C, 3 °C et 4 °C. Les investissements de la société de gestion demeurent légèrement moins vulnérables que ceux de l'univers MSCI.

Alignement des actifs aux Accords de Paris

- **Engagement des entreprises : un niveau relativement élevé malgré un léger recul**

Dans la gestion collective, 47,1 % des entreprises en portefeuille disposent d'objectifs de réduction des émissions validés par la Science Based Targets initiative (SBTi), contre 48,5 % fin 2024. Malgré ce léger repli, ce taux demeure nettement supérieur à celui du marché (38,7 %), témoignant d'un niveau d'engagement toujours élevé en matière de décarbonation.

- **Alignement climatique : une trajectoire favorable mais en léger retrait**

Selon la méthodologie Implied Temperature Rise (ITR) de MSCI, qui mesure l'alignement des entreprises avec les trajectoires climatiques, les investissements consolidés de la société de gestion (titres vifs et OPC) sont alignés sur un scénario de 2,3 °C en 2025, contre 3,2 °C pour l'univers MSCI. La part des entreprises les plus proches des objectifs des Accords de Paris (1,5 °C et 2 °C) recule toutefois de 48 % à 44 % entre 2024 et 2025, reflétant un léger ralentissement des efforts de décarbonation.

²⁰ L'évolution du benchmark MSCI ACWI IMI sur l'intensité carbone (752 à fin 2024, 1 233 à fin 2025) reflète un changement méthodologique 2024-2025 dans la maille d'agrégation des sociétés mères, sans impact sur la conclusion comparative.

Tableau 9 : Bilan Carbone des Investissements

	Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée			Univers MSCI
	Actions & Obligations	OPCVM	Total	
Empreinte Carbone = Émissions totales financées via les investissements Scope 1, 2 et 3 en tonnes de CO2 par millions d'euros investis	352,3	359,9	356,0	638,9
Intensité Carbone en tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffres d'affaires	915,3	806,7	862,0	1233,9

Sources : MSCI, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée – données au 31/12/2025

Tableau 10 : Analyse de scénarios climatiques et Alignement aux Accords de Paris

	Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée *	Univers MSCI
Température implicite des investissements	2,3°C	3,2°C
% univers aligné 1,5°C (en nombre de sociétés)	13,5%	11%
% univers aligné 2°C (en nombre de sociétés)	30%	24%
% univers non aligné (en nombre de sociétés)	45,5%	34%
% univers fortement non aligné (en nombre de sociétés)	11%	28%

Les indicateurs ci-dessus couvrent l'ensemble du périmètre actions, obligations et OPCVM.

*Le taux couverture de l'ITR est de respectivement 82,4% et 87,8% pour la Société de Gestion et l'univers MSCI
Sources : MSCI, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée – données au 31.12.2025

Tableau 11 : Value at Risk – Risques de Transition

	Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée			Univers MSCI
	Actions et obligations	OPCVM	Total	
VaR Risques de Transition convergence vers un scénario 1,5°C	-13,8	-7,4	-10,7	-17,7
VaR Risques de Transition convergence vers un scénario 2°C	-1,9	-0,9	-1,4	-3,8

Les Value at Risk (VaR) sont exprimées en % de valeur d'actif. Les VaR transition illustrent le risque de perte ou gain en valeur d'actif liés à l'occurrence d'un scénario de réchauffement climatique en lien avec la régulation sur le CO2 (droit à émettre).

Les métriques sont des moyennes pondérées en valeur de chaque univers.

Sources : MSCI, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée – données au 31.12.2025

Tableau 12 : Value at Risk – Risques Physiques

	Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée			Univers MSCI
	Actions et obligations	OPCVM	Total	
VaR Risques Physiques convergence vers un scénario 1.5°C	-0,3	-0,2	-0,2	-0,9
VaR Risques Physiques convergence vers un scénario 2°C	-0,6	-0,3	-0,5	-1,8
VaR Risques Physiques convergence vers un scénario 3°C	-1,5	-0,8	-1,2	-4,0
VaR Risques Physiques convergence vers un scénario 4°C	-2,5	-1,4	-2,0	-6,4

Les VaR Risques Physiques illustrent le risque de perte ou gain en valeur d'actif liés aux évènements climatiques extrêmes.

Les métriques sont des moyennes pondérées en valeur de chaque univers.

Sources : MSCI, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée – données au 31.12.2025

ii) Biodiversité

Cette partie de l'étude se focalise sur les KPIs d'incidences négatives liés à la Biodiversité (PAI). Nous avons élargi notre champ d'analyse à d'autres indicateurs portant sur l'impact pour les espèces en voie d'extinction, la déforestation ainsi que la perte de biodiversité de l'activité des sociétés en portefeuille.

Sur l'année écoulée, on observe une augmentation de l'exposition aux risques de perte en biodiversité avec une plus forte dépendance à, ou un plus fort impact sur la biodiversité liée aux choix sectoriels des portefeuilles (mines, foresterie, papeterie et fournisseurs d'électricité principalement) et à une plus forte exposition des opérations aux zones protégées.

Toutefois, la société de gestion présente aussi des résultats globalement plus favorables que le marché pour d'autres indicateurs relevant plus de la gestion du risque de perte en biodiversité (existence de politique biodiversité, politique ou objectifs consommation d'eau).

Encadré 7 : Mesures d'alignement Biodiversité – Messieurs Hottinguer & Cie

Analyse des mesures et KPIs Ecosystèmes Naturels

Biodiversité

- **Concentration sur des zones sensibles mais bon niveau de gestion des enjeux biodiversité**

La société de gestion présente une présence accrue dans des environnements naturels sensibles, traduisant un positionnement plus international et sectoriel sur certains métiers exposés. Les investissements sont en effet davantage présents en zones exposées aux controverses environnementales, avec une part d'actifs situés à proximité de zones protégées progressant en 2025 à 15 % (contre 6,4 % pour le marché), ainsi qu'une exposition plus élevée aux zones de déforestation. Pour autant, le portefeuille présente des signaux positifs de maturité ESG et de gestion des enjeux naturels. Les entreprises en portefeuille sont ainsi plus engagées sur la biodiversité, avec une part de politiques formalisées en hausse à 10,9 % versus 5,7 % pour le marché.

Eau

- **Exposition au stress hydrique supérieure mais mieux encadrée**

La valeur de production issue d'actifs situés en zones de stress hydrique élevé atteint 8,2 % contre 2 % pour l'univers MSCI. Cette exposition est structurellement liée à la présence de secteurs intensifs en eau (industrie papetière, utilities notamment), mais elle s'accompagne d'une amélioration des pratiques de gestion. Ainsi, la part des entreprises ayant des objectifs formalisés de réduction de la consommation ou des prélèvements d'eau progresse à 34,8 % (contre 27,9 % pour l'univers MSCI), traduisant une dynamique de gestion plus avancée au sein du portefeuille, dans un contexte de montée des exigences réglementaires et de marché.

Tableau 13 : Incidences Négatives Biodiversité et Capital Naturel

	Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée			Univers MSCI
	Actions et obligations	OPCVM	Total	
% de l'actif ayant des sites opérationnels dans des zones protégées ou proches des zones de grande valeur en termes de biodiversité	18,1%	10,0%	15,0%	6,4%
% d'entreprises (en poids) ayant des opérations en zones sensibles avec impact négatif potentiel et sans évaluation d'impact, ou impliquées dans des controverses sévères affectant la biodiversité locale	19,3%	8,4%	14,0%	6,4%
% d'entreprises (en poids) déclarant avoir une politique de protection de la biodiversité	14,9%	6,7%	10,9%	5,7%
Émissions directes de substances et polluants prioritaires rejetés dans les milieux aquatiques, en tonnes par millions d'€ investis (PAI 8)	0,0025	0,22	0,11	0,01
Déchets dangereux tonnes par millions d'€ investis (PAI 9)	0,6	7,7	4,1	4,7
% d'entreprises (en valeur) exposées à des zones de stress hydrique élevé et n'ayant pas de politique de gestion de l'eau	1,8%	1,0%	1,4%	1,1%
% d'entreprises (en poids) ayant des objectifs actuels ou futurs de réduction de leur consommation ou de leurs prélèvements d'eau (incluant les preuves qualitatives)	42,5%	26,8%	34,8%	27,9%

Sources : MSCI, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée – données au 31.12.2025

Tableau 14 : Autres KPI Biodiversité 2025

	Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée			Univers MSCI
	Actions et obligations	OPCVM	Total	
% de l'actif investi dans des entreprises ayant 3 actifs physiques ou plus en zone de biodiversité sensible *	76,2%	47,8%	62,3%	36,7%
% de l'actif investi dans des entreprises ayant 3 actifs physiques ou plus dans des zones de déforestation	44,1%	18,6%	31,6%	10,7%
% de la valeur de production des entreprises issue d'actifs à haut risque sur la disponibilité de l'eau **	9,8%	6,6%	8,2%	2,0%

* (Forêts vierges, biodiversité intactes, zones primaires de conservation, fronts de déforestation)

** (source : WWF Biodiversity Risk Filter)

VII- INTÉGRATION DES RISQUES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

1. Processus général d'identification des risques ESG, principe de double matérialité

La prise en compte des critères extra-financiers dans la stratégie d'investissement a été initiée en 2021 par Messieurs Hottinguer et Cie-Gestion Privée dans le but de créer de la valeur pour ses clients tout en veillant au respect de principes de développement durable inscrit dans l'histoire de la société de gestion et de son actionnaire, la Banque Hottinguer. La prise en compte des critères ESG dans l'analyse et les décisions de gestion a donc pour objectif de cibler les facteurs matériels déterminants dans la valorisation à long terme d'une entreprise, que ce soit sur le plan économique et financier, ou sur le plan de la durabilité. Cette recherche de double matérialité fait partie intégrante de la feuille de route d'intégration ESG que la société de gestion s'est fixée dès 2021.

La Banque Hottinguer et la société de gestion ont inscrit ce principe au cœur de leurs dispositifs finance durable en commençant à initier dès 2022 les 3 principales politiques d'investissement visant à limiter les incidences négatives et réduire l'exposition des actifs aux grands risques ESG.

L'identification des risques ESG et leur suivi par le département des risques de la Société de Gestion est un processus désormais en place.

En 2025, nous avons poursuivi l'intégration des données ESG dans Jump en créant des écrans permettant de diffuser un ensemble d'informations ESG à utiliser en pre-trade par la gestion.

En marge du Comité ESG, une procédure de suivi des grands risques ESG est effective au travers du contrôle pré et post trade de l'application des politiques d'investissement. Le département des risques a également la charge du contrôle de la bonne application des contraintes ESG pour les fonds de la gamme Article 8 et 9 et labélisés. Un contrôle supplémentaire est réalisé par l'équipe de conformité qui s'assure de l'application des processus ESG et de la politique de vote et d'engagement.

Encadré 8 : Processus d'identification des risques ESG financiers et des risques et incidences en matière de durabilité.

Matérialité économique et financière : Il s'agit tout d'abord d'identifier les critères ESG qui peuvent impacter à court moyen ou long terme la valeur des investissements et constituent un risque pour la valeur des actifs.

La prise en compte de cette matérialité découle notamment d'une vision sectorielle de la façon dont la valeur se déploie dans l'économie, c'est-à-dire de l'amont à l'aval - production, transformation, consommation, réutilisation et recyclage. Il s'agit ensuite de focaliser l'analyse des entreprises sur les sujets qui sont plus ou moins susceptibles d'être impactant pour les modèles d'affaire en fonction du secteur d'appartenance de l'entreprise. La société de gestion met ainsi les catalyseurs de création de valeur que sont la sobriété en ressources des modèles d'affaires et l'alignement d'intérêt entre toutes les parties prenantes (actionnaires, clients, collaborateurs...) au cœur de son dispositif d'intégration ESG.

Matérialité de durabilité : L'activité d'une entreprise n'est pas seulement affectée par des éléments extra-financiers, elle peut aussi avoir en retour un impact plus ou moins négatif sur la nature, la société. On parle d'incidences négatives de durabilité.

A ce titre, la société de gestion observe les incidences négatives de l'activité des entreprises selon la vision amont/aval de l'économie expliquée ci-dessus. Ainsi, l'enjeu écologique est appréhendé au sens large et pas seulement pour les quelques secteurs du mix énergétique mais en considérant la responsabilité de toutes les industries. Au-delà de la transition énergétique et du climat, l'enjeu environnemental est envisagé dans sa globalité, sur l'ensemble des ressources naturelles. Concernant les incidences négatives sociétales, l'alignement des intérêts entre toutes les parties prenantes de l'entreprise doit permettre une meilleure prise en compte des externalités sociales en matière de droits humains, de mixité et d'équité. Il est par ailleurs garant de bonnes pratiques de gouvernance en matière d'éthique et de transparence.

2. Notations extra-financières - Scores HESG / HESGP

Comme évoqué à plusieurs reprises durant ce rapport, la société de gestion a mis en place au cours des 5 dernières années un certain nombre d'outils d'intégration ESG à disposition des gérants. Deux modèles quantitatifs de notation des actifs font désormais partie intégrante du processus de qualification ESG avant investissement requis pour les produits Article 8 et 9, dans le cadre du protocole SFDR que s'est fixé la société de gestion.

Concernant les titres vifs d'entreprises²¹, le score propriétaire HESG réplique le référentiel HESG Hottinguer à 7 enjeux : Environnement = Changement Climatique, Capital Naturel ; Social = Capital Humain, Clients & Fournisseurs, Impacts sociétaux ; Gouvernance = Gouvernance d'entreprise, Ethique & Transparence.

A titre d'exemples, sur le socle Environnement, les indicateurs passés au crible sont les émissions de gaz à effets de serre, la consommation d'eau, les déchets recyclés, la part des opérations dans les régions à risque pour la biodiversité ou pour la transition énergétique, etc. Sur le socle Social, sont considérés les budgets formation, le turnover des employés, la part des femmes dans l'exécutif, etc. Enfin, sur le socle Gouvernance,

²¹ Voir aussi le document [Méthodologies de scoring ESG Hottinguer](#)

des mesures reflétant l'alignement d'intérêt entre les dirigeants et les actionnaires de l'entreprise telles que l'indépendance du conseil d'administration ou encore la rémunération de l'exécutif, sont analysées. Sur cette dimension, le suivi des controverses relatives à la corruption, la fraude fiscale et la transparence globale de l'entreprise – financière et extra-financière - sont passés en revue.

Le score HESG reproduit ce référentiel à partir de données brutes provenant de MSCI, notre fournisseur de données et partenaire ESG de référence, en qualifiant les entreprises d'un univers de près de 10 000 entreprises sur une échelle de 0 à 10.

Sur un périmètre d'entreprises non couvertes en ESG par les agences de notation telles que MSCI (small caps, émetteurs obligataires non cotés, émissions primaires ou IPO), un modèle de score propriétaire additionnel appelé score HESG* réplique le référentiel HESG à l'aide d'un questionnaire dédié prérempli sur base de l'information publique disponible et/ou traité directement par les entreprises via l'initiation d'une démarche d'engagement sur la divulgation de données.

Figure 11 : Score et Rating HESG - Mesure de la qualité ESG selon Hottinguer

Échelle de notation HESG



Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

Concernant la partie investie en OPC²², l'approche d'analyse ESG choisie est dite « top down », et se focalise sur la notation ESG des sociétés de gestion sous-jacentes. Le modèle de scoring ESG propriétaire appelé HESGP²³, couvre à ce jour 40 sociétés de gestion. Ce référentiel est basé sur la transparence quant à la politique finance durable de ces sociétés, leurs méthodes de gestion responsables et leur approche d'engagement actionnarial. En pratique, une enquête détaillée de plus de 55 questions permet de noter les sociétés de gestion selon le score HESGP sur une échelle de 0 à 10 qui se décompose en 4 scores piliers eux-mêmes sur une échelle de 0 à 10 :

- **Gouvernance, moyens mis en œuvre et politique de vote** - notamment si la société de gestion est signataire des PRI, du CDP (Carbon Disclosure Project), ou membre d'autres initiatives de promotion de la finance durable comme la TFCF (TaskForce on Climate related Disclosure), et comment sont organisées et positionnées les ressources humaines dédiées à la recherche et l'analyse ESG ;
- **Politiques d'investissement durable, prise en compte des grands risques ESG et engagement actionnarial** : il s'agit notamment de savoir si la société de gestion pratique une politique d'exclusion sectorielle, normative et comment elle gère les controverses, afin de pouvoir juger de l'adéquation avec la démarche d'investisseur responsable de la Banque Hottinguer et l'alignement

²² Voir aussi le document [Démarche d'Intégration ESG et d'Investissement Durable Hottinguer](#)

²³ Voir encore [Démarche d'Intégration ESG et d'Investissement Durable Hottinguer](#)

avec les politiques d'investissement de Messieurs Hottinguer & Cie – Gestion Privée ;

- **Intégration ESG dans la gestion** : Notamment, il s'agit ici de vérifier si la prise en compte des critères ESG dans la gestion est systématique et rendue publique, et quelles sont les ressources et bases de données internes et externes utilisées ;
- **Gamme de fonds durables et process d'investissement associées** : proportion de fonds classés Article 8 ou 9 selon SFDR, si les fonds sont labélisés (ISR, Greenfin, autres), quels sont les KPI d'impact...

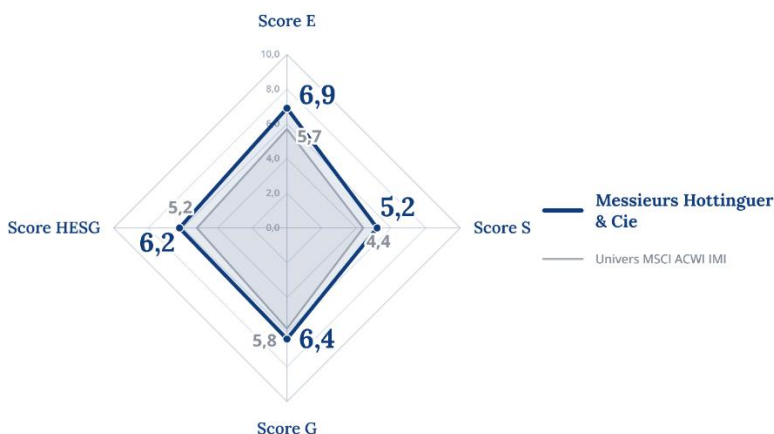
Performance ESG Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée 2025

• Titres vifs

Sur la base de son périmètre de titres vifs représentant 42% de l'actif de la société de gestion hors cash et hors exécution, la société de gestion présente une performance ESG supérieure à celle d'un benchmark représentatif du marché (univers indice MSCI ACWI IMI) avec un score HESG de 18% au-dessus de celui de l'univers MSCI. On notera notamment que la société de gestion est en particulier bien notée sur le plan environnemental en comparaison des autres dimensions ESG.

Figure 12 : Performance ESG classe d'actifs Titres Vifs Actions & Obligations

Profil HESG du portefeuille



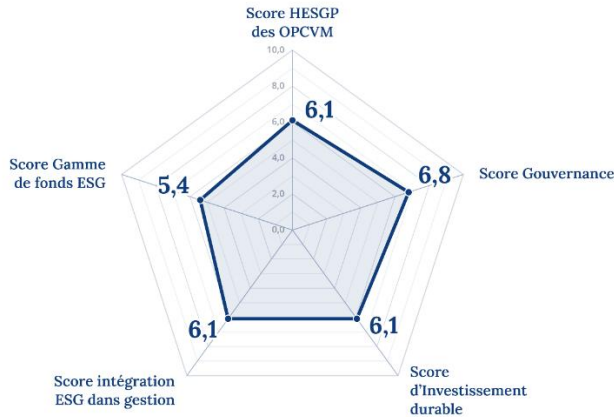
Sources : MSCI, Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée – données au 31.12.2025

• OPCVM externes

Le périmètre OPCVM correspond à 40,1% des actifs de la Société de Gestion hors cash et hors exécution au 31/12/2025, et présente une note moyenne HESGP de 6,1 (vs 6,4 en FY2024). Les sociétés de gestion partenaires se distinguent notamment par une gouvernance ESG bien en place, des moyens et des politiques d'investissement bien structurées. Des marges de progrès sont encore possibles sur la mise en œuvre opérationnelle des démarches finance durable, sur l'intégration ESG mais surtout sur le développement de gammes de produits ESG exigeantes et impactantes.

Figure 13 : Performance ESG classe d'actifs OPC

Scores HESGP moyens : OPCVM



Sources : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée (données au 31.12.2025)

3. Reporting extra-financier

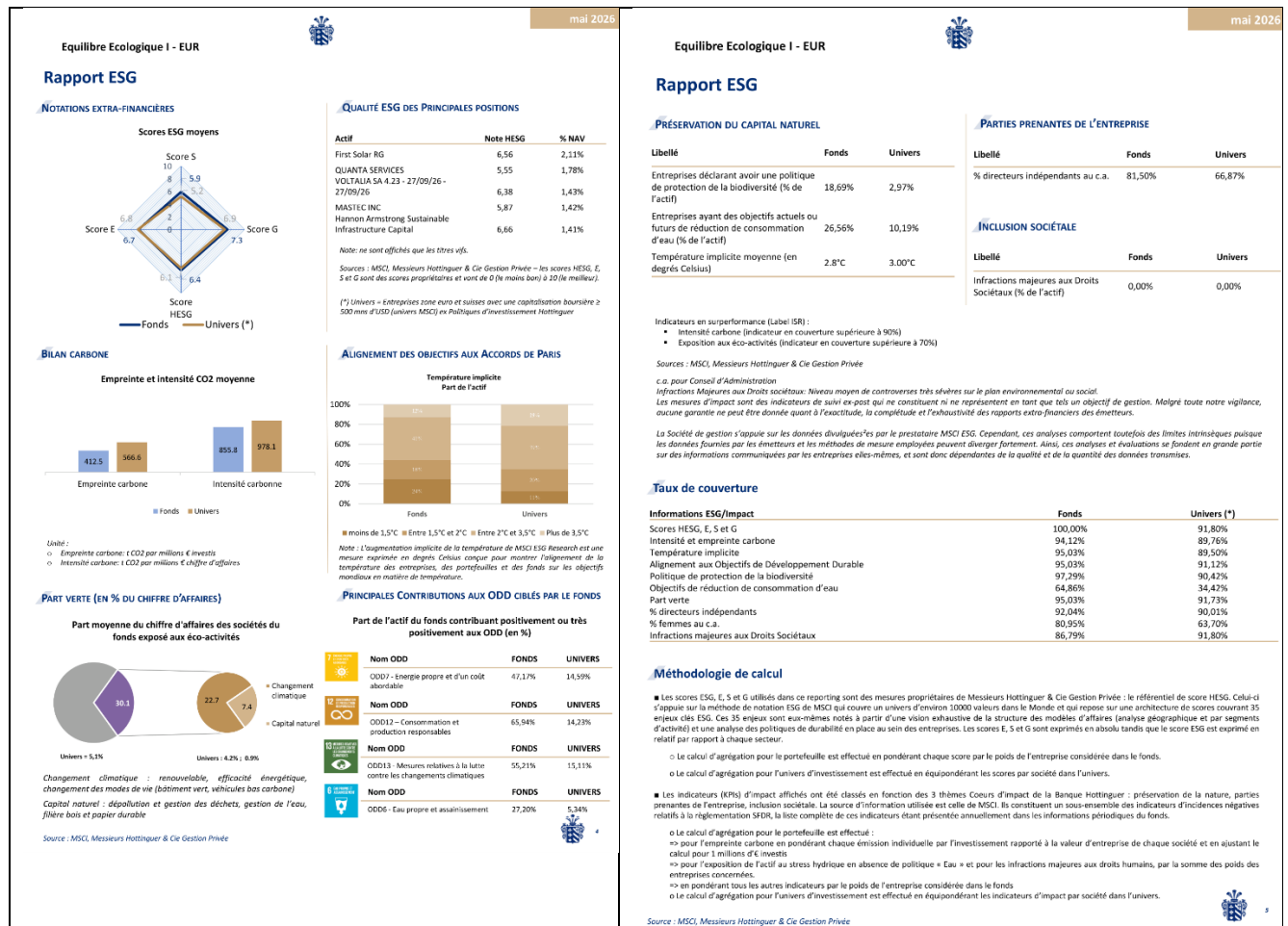
Dans un souci de transparence mais aussi de pilotage des incidences de durabilité, la société de gestion a développé un reporting ESG pour sa gamme ESG premium directement intégré aux fiches mensuelles de gestion et également diffusé en document propre sur les pages des fonds correspondants²⁴.

Ce reporting contient désormais 3 principales sections :

- **Une partie commune à tous les fonds de la gamme ESG Premium & Impact**
 - Scoring ESG
 - Bilan Carbone (empreinte et intensité carbone scope 1, 2 et 3)
 - Part verte (exposition aux activités vertes des entreprises financées en % du chiffre d'affaires)
 - Qualité ESG (score HESG) des principales positions
 - Alignement aux Accords de Paris (température implicite)
- **Une section spécifique au fonds**
 - KPIs thématiques
 - Contribution aux ODDs ciblés par le fonds
- **Une section « autres KPIs d'Impact »**
 - Indicateurs pour tous les objectifs d'impact Hottinguer (Biodiversité/Eau, Capital Humain/Gouvernance, Société/Controverses)

²⁴ Voir à titre d'exemple sur la page du fonds Equilibre Ecologique le document [Reporting extra-financier](#)

Figure 14 : Reporting extra-financier (exemple de la SICAV Equilibre Ecologique à fin mai 2026)



Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée. Données au 31/05/2026

VIII- MESURES D'AMÉLIORATION

Le bilan effectué dans le cadre de ce 5^e rapport Finance Durable Climat et Biodiversité de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée a permis de mettre en exergue les progrès réalisés depuis le lancement de la stratégie Finance Durable et Investissement à Impact en 2021. En particulier, l'analyse des actifs gérés par la société de gestion fournit un bilan carbone des investissements désormais inférieur à la moyenne de l'indice MSCI ACWI IMI composé de plus de 8000 sociétés cotées dans le monde. Cette analyse a aussi mis en évidence un portefeuille composé de sociétés engagées dans la transition avec des objectifs de décarbonation ambitieux, mais dont les efforts devront être poursuivis et renforcés. Les objectifs définis par la société de gestion pour 2025 dans le cadre de la gestion collective permettront de mieux suivre les trajectoires de décarbonation des entreprises investies. En complément, un programme d'engagement ciblé bilatéral ou au sein d'initiatives d'investisseurs, viendra renforcer le dialogue avec ces sociétés autour de ces enjeux de transition.

Au travers des investissements dans certaines stratégies profilées comme le fonds Equilibre Ecologique, la société de gestion contribue de façon directe à la transition environnementale et énergétique. Cette étude met aussi en évidence un alignement de l'ensemble des investissements de la Société de Gestion avec la taxonomie européenne des activités vertes de près de 8% contre moins de 5% pour les sociétés de l'univers MSCI.

Dans le cadre de ce rapport, nous avons également fait état de l'alignement des actifs gérés par la société de gestion aux Accords de Paris. Plus généralement, nous avons restitué des mesures d'impact carbone et biodiversité des investissements et nous avons mené une analyse de scénario climatique sur plus de 80% de l'actif géré.

En 2025, la société de gestion a souhaité faire un pas supplémentaire en matière de stewardship (engagement actionnarial et vote aux assemblées générales). Elle a ainsi pu exercer 100% de ses droits de vote. Elle a dialogué et engagé avec 100 sociétés dans le cadre de plus de 130 interactions d'engagement.

Enfin en 2025, la société de gestion a décidé de marquer une étape symbolique en exprimant de premiers objectifs chiffrés et en initiant une stratégie de transition pour l'ensemble de sa gestion collective (soit 18% des actifs sous gestion hors exécution) :

- Sortie complète du charbon thermique à horizon 2030
- 75% des entreprises dans les investissements directs en titres vifs ayant des objectifs de décarbonation validés SBTi d'ici 2030 et ambition d'atteindre 100% d'ici 2040
- Investir dans les solutions vertes via le fonds Equilibre Ecologique et améliorer la part verte des investissements par rapport au marché via ce fonds.

Parmi les leviers d'amélioration à venir en matière d'intégration ESG, des risques climatiques et biodiversité, la Société de Gestion souhaite progresser sur plusieurs axes :

- En matière opérationnelle, la Société de Gestion a entrepris un projet d'intégration progressive des données et de centralisation des informations sur la plateforme front office Jump Technology. Cette dynamique va se poursuivre en 2026. Celle-ci devrait permettre une meilleure diffusion des données, métriques ESG et KPIs d'incidences climatiques et biodiversité, mais aussi politique de transition, en amont de l'investissement et pour un meilleur pilotage des impacts.
- En matière de produits, la Société de Gestion continuera de suivre les besoins et préférences de ses clients en matière de durabilité et poursuivra le mouvement de transformation de ses encours en ligne avec les normes SFDR de durabilité et d'intégration ESG.
- En matière d'objectifs sur les enjeux environnementaux, en 2026 et au cours des années suivantes, des réflexions se poursuivront pour le suivi et l'amélioration des cibles climatiques fixées en 2025 afin de contribuer à l'objectif national et européen de neutralité carbone à horizon 2050 et à la réalisation des Accords de Paris. Concernant la biodiversité, une attention particulière et investigation autour des métriques et mesures d'exposition aux risques de perte en biodiversité seront aussi affinées à partir de la recherche analytique présente sur ces sujets dans le marché (notamment PSA et PDF). De nouvelles initiatives d'engagement actionnarial seront par ailleurs investiguées telles que l'initiative SPRING des PRI sur le sujet de la biodiversité.
- En matière de risques, dans le cadre des travaux menés pour la mise en place à partir de janvier 2027 d'un plan de transition prudentiel d'intégration ESG dans les risques bancaires selon les guidelines de l'EBA (Autorité Bancaire Européenne), une réflexion plus systématique de formalisation des risques ESG matériels sera menée en 2026 entre la direction des risques de la conformité et l'expertise ESG et finance durable.
- En matière RH, des cycles d'embarquement ESG ciblés se poursuivront en 2026 auprès des équipes de direction, des équipes front, mais également des équipes support, afin d'accélérer l'intégration ESG dans toutes les couches opérationnelles des métiers de la Banque.

- Enfin en 2026, concernant les moyens mis en œuvre, le département Finance Durable et Investissement à Impact sera étoffé avec l'arrivée d'un nouvel analyste ESG dès février 2026.

IX- ANNEXES (PAI & Taxonomie)

Annexe 1 : Taxonomie

	Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée			Univers MSCI
	Actions et obligations	OPCVM	Total	
Part reportée du chiffre d'affaires aligné à la Taxonomie UE (donnée déclarée par les sociétés non financières), en % du CA	6,13%	3,82%	5,00%	1,01%
Part estimée maximale du chiffre d'affaires aligné, en % du CA	9,13%	5,91%	7,55%	4,68%
Part reportée du CA des activités nucléaires éligibles alignées, en % du CA	0,32%	0,27%	0,29%	0,04%
Part reportée du CA des sociétés non financières en activités éligibles mais non alignées, en % du CA	13,43%	6,96%	10,26%	2,17%
Part reportée des CapEx des activités gazières éligibles alignées, en % des CapEx	0,11%	0,07%	0,09%	0,02%
Part reportée des CapEx des activités nucléaires éligibles alignées, en % des CapEx	0,26%	0,22%	0,24%	0,03%
Part reportée des CapEx alignés à la Taxonomie UE (donnée déclarée), en % des CapEx	9,11%	5,26%	7,22%	1,34%
Part reportée des CapEx non financiers en activités éligibles mais non alignées, en % des CapEx	18,70%	7,64%	13,27%	2,86%
Part reportée des OpEx des activités nucléaires éligibles alignées, en % des OpEx	0,23%	0,10%	0,17%	0,02%
Part reportée des OpEx alignés à la Taxonomie UE (donnée déclarée), en % des OpEx	6,90%	4,05%	5,50%	1,03%
Part reportée des OpEx non financiers en activités éligibles mais non alignées, en % des OpEx	9,41%	5,41%	7,45%	1,96%
Part reportée des CapEx alignés liés aux activités habilitantes à la transition climatique, en % des CapEx	4,49%	2,57%	3,55%	0,55%
Part reportée des OpEx alignés liés aux activités habilitantes à la transition climatique, en % des OpEx	5,02%	2,76%	3,91%	0,51%
Part reportée du CA aligné lié aux activités habilitantes à la transition climatique, en % du CA	3,67%	1,96%	2,83%	0,46%
Part reportée des CapEx alignés liés aux activités transitoires bas carbone, en % des CapEx	0,88%	0,34%	0,62%	0,13%
Part reportée des OpEx alignés liés aux activités transitoires bas carbone, en % des OpEx	0,24%	0,16%	0,20%	0,11%
Part reportée du CA aligné lié aux activités transitoires bas carbone, en % du CA	0,32%	0,24%	0,28%	0,11%

Part estimée de revenus liés aux thèmes Climate Change (énergie alternative, efficacité énergétique, bâtiments verts), en % du CA	8,03%	5,40%	6,74%	4,31%
Part estimée de revenus liés aux thèmes Natural Capital (eau durable, prévention pollution, agriculture durable), en % du CA	1,45%		0,74%	1,22%

Annexe 2 : Principales Incidences Négatives

	Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée			Univers MSCI
	Actions et obligations	OPCVM	Total	
PAI #1.1 Climat : Émissions Scope 1 attribuables au portefeuille via Investor Allocation, en tCO2e absolus	23 251	*	*	*
PAI #1.2 Climat : Émissions Scope 2 attribuables au portefeuille via Investor Allocation, en tCO2e absolus	11 020	*	*	*
PAI #1.3 Climat : Émissions Scope 3 attribuables au portefeuille via Investor Allocation, en tCO2e absolus	299 759	*	*	*
PAI #2 Climat : Empreinte carbone totale du portefeuille via Investor Allocation, en tCO2e par €M investis	352,30	359,87	356,01	638,88
PAI #3 Climat : Intensité GHG des sociétés détenues, en tCO2e par \$M de revenus	915,27	806,69	861,99	1233,86
PAI #4 Climat/Énergie : Part de sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles, en % du portefeuille	3,43%	5,54%	4,47%	6,76%
PAI #5 Énergie : Part de consommation et production d'énergie non renouvelable des sociétés détenues, en %	52,18%	57,67%	54,88%	82%
PAI #6 Énergie : Intensité énergétique par section NACE à haut impact climat, en GWh / €M de revenus				
A : Agriculture, sylviculture et pêche (cultures, élevage, sylviculture)	N/A	2,72	1,34	1,01
B : Industries extractives (mines de charbon, carrières, extraction pétrolière)	0,89	1,48	1,18	27,08
C : Industrie manufacturière (chimie, sidérurgie, ciment mais aussi agro-alimentaire)	0,33	0,48	0,40	27,43
D : Production et distribution d'électricité, gaz et vapeur (centrales électriques, distributeurs de gaz, chauffage urbain)	0,97	2,20	1,57	8,7
E : Production d'eau, assainissement et gestion des déchets (traitement de l'eau, collecte des déchets, recyclage)	0,86	1,51	1,18	1,02
F : Construction (bâtiment, travaux publics, génie civil)	0,11	0,14	0,12	0,16
G : Commerce de gros et de détail (grande distribution, négoce, e-commerce)	0,25	0,42	0,33	0,54

H : Transports et entreposage (aérien, ferroviaire, fret maritime)	1,28	1,00	1,14	1,80
L : Activités immobilières (foncières, promotion, gestion d'actifs immobiliers)	0,83	0,79	0,81	0,68
PAI #7 Biodiversité : Part de sociétés ayant des activités en zones sensibles, en % du portefeuille	18,10%	10%	15%	6,38%
PAI #8 Eau : Émissions polluantes vers les milieux aquatiques, en tonnes par €M investis	0,0025	0,22	0,11	0,0136
PAI #9 Déchets : Production de déchets dangereux et radioactifs, en tonnes par €M investis	0,56	7,75	4,09	4,71
PAI #10 Social/Gouvernance : Part de sociétés en violation du Pacte mondial ONU ou des Principes directeurs OCDE, en % du portefeuille	0,00%	0,00%	0,00%	0,001%
PAI #11 Social/Gouvernance : Part de sociétés sans mécanisme de surveillance de la conformité au Pacte mondial, en %	0,00%	1%	0,5%	0,00%
PAI #12 Social : Écart de rémunération non ajusté hommes/femmes des sociétés détenues, en %	12,14%	13%	12,8%	17,09%
PAI #13 Gouvernance : Diversité de genre au sein des conseils d'administration, en % de femmes	41,05%	39%	40,2%	27,62%
PAI #14 Éthique : Exposition aux armes controversées (mines, sous munitions, biologiques, chimiques), en % du portefeuille	0,0002%	0%	0,0%	0,0014%

*Ces PAI ne couvrent pas les OPC

Annexe 3 : taux de couverture - PAI

	Titres vifs	OPC	Univers MSCI
	Taux de couverture	Taux de couverture	Taux de couverture
PAI #1.1 Climat : Émissions Scope 1 attribuables au portefeuille via Investor Allocation, en tCO2e absolus	51%	81,66%	
PAI #1.2 Climat : Émissions Scope 2 attribuables au portefeuille via Investor Allocation, en tCO2e absolus	51%	81,66%	
PAI #1.3 Climat : Émissions Scope 3 attribuables au portefeuille via Investor Allocation, en tCO2e absolus	51%	81,66%	
PAI #2 Climat : Empreinte carbone totale du portefeuille via Investor Allocation, en tCO2e par €M investis	87,09%	81,66%	88,59%
PAI #3 Climat : Intensité GHG des sociétés détenues, en tCO2e par €M de revenus	87,09%	81,66%	88,55%

PAI #4 Climat/Énergie : Part de sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles, en % du portefeuille	87,09%	82,60%	89,44%
PAI #5 Énergie : Part de consommation et production d'énergie non renouvelable des sociétés détenues, en %	87,06%	81,66%	88,12%
PAI #6 Énergie : Intensité énergétique par section NACE à haut impact climat, en GWh / €M de revenus			
A : Agriculture, sylviculture et pêche (cultures, élevage, sylviculture)	87,08%	6,00%	88,33%
B : Industries extractives (mines de charbon, carrières, extraction pétrolière)	87,08%	43,35%	88,33%
C : Industrie manufacturière (chimie, sidérurgie, ciment mais aussi agro-alimentaire)	87,08%	70,85%	88,33%
D : Production et distribution d'électricité, gaz et vapeur (centrales électriques, distributeurs de gaz, chauffage urbain)	87,08%	70,85%	88,33%
E : Production d'eau, assainissement et gestion des déchets (traitement de l'eau, collecte des déchets, recyclage)	87,08%	60,15%	88,33%
F : Construction (bâtiment, travaux publics, génie civil)	87,08%	44,35%	88,33%
G : Commerce de gros et de détail (grande distribution, négoce, e-commerce)	87,08%	50,13%	88,33%
H : Transports et entreposage (aérien, ferroviaire, fret maritime)	87,08%	67,28%	88,33%
L : Activités immobilières (foncières, promotion, gestion d'actifs immobiliers)	87,08%	52,68%	88,33%
PAI #7 Biodiversité : Part de sociétés ayant des activités en zones sensibles, en % du portefeuille	87,08%	82,60%	88,85%
PAI #8 Eau : Émissions polluantes vers les milieux aquatiques, en tonnes par €M investis	6,09%	67,92%	5,31%
PAI #9 Déchets : Production de déchets dangereux et radioactifs, en tonnes par €M investis	87,08%	81,63%	89,40%
PAI #10 Social/Gouvernance : Part de sociétés en violation du Pacte mondial ONU ou des Principes directeurs OCDE, en % du portefeuille	87,09%	82,60%	89,57%
PAI #11 Social/Gouvernance : Part de sociétés sans mécanisme de surveillance de la conformité au Pacte mondial, en %	87,09%	82,60%	89,52%
PAI #12 Social : Écart de rémunération non ajusté hommes/femmes des sociétés détenues, en %	82,09%	81,53%	78,01%
PAI #13 Gouvernance : Diversité de genre au sein des conseils d'administration, en % de femmes	87,09%	81,66%	89,57%
PAI #14 Éthique : Exposition aux armes controversées (mines, sous munitions, biologiques, chimiques), en % du portefeuille	87,09%	82,60%	89,57%

AVERTISSEMENT :

Le présent document a été établi en juin 2026. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel.

Les informations et opinions contenues dans ce document, considérées comme légitimes et correctes le jour de la rédaction, conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date, sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une sollicitation de souscription, d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou de continuer à détenir un investissement, ni un conseil personnalisé en investissement au sens de la MIF II, ni une recommandation d'investissement ou une offre de services. En aucun cas, la responsabilité de la Banque Hottinguer ou de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée ne saurait être engagée par une décision d'investissement ou de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des commentaires et analyses exprimées dans le présent document.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation préalable de la Banque Hottinguer ou de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée.

Banque Hottinguer

Banque Hottinguer Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20.314.272 euros, agréée en tant qu'établissement de crédit par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation, habilitée par cette dernière à exercer en France les services de tenue de compte-conservation, services bancaires de paiement, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 381 241 900, dont le siège social est situé à Paris (75 009) 63, rue de la Victoire.

À propos de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

Messieurs Hottinguer & Cie – Gestion Privée, Société Anonyme au capital de 2.300.000 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°349 213 249, agréée en tant que société de gestion de portefeuilles par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 90036, située au 63, rue de la Victoire – 75009 Paris – France - LEI : 969500GUYTG7EQW92S05- Tél : 33 (0)1 40 23 25 00 – banque-hottinguer.com